

**Étude des répercussions sur l'emploi de la
*Loi sur le financement des petites entreprises du Canada***

Mars 2002

Rapport présenté à Industrie Canada

**COMPAS Inc.
Multi-Audience Research
Ottawa, Toronto et Winnipeg**

Table des matières

Sommaire	i
Introduction.....	1
Caractéristiques des entreprises et des prêts	6
Répercussions directes sur l'emploi.....	19
Répercussions indirectes sur l'emploi.....	27
Autres répercussions	30
Prévoir les types les plus courants de répercussions.....	35

Appendice

- ◆ Copie du questionnaire

Sommaire

- ◆ Industrie Canada a confié à COMPAS le mandat de réaliser un sondage auprès des emprunteurs actuels dans le cadre de la LFPEC. Le sondage devait déterminer les répercussions sur l'emploi, à la fois au sein de l'entreprise emprunteuse et à l'extérieur de cette dernière, des prêts LFPEC obtenus du 1^{er} janvier au 30 juin 2000. On utilisera les données provenant de ce sondage dans le cadre d'un programme d'évaluation quinquennal de la LFPEC. On a expédié 3 200 questionnaires de sondage du 13 au 18 février 2002. De ce nombre, 603 questionnaires auto-administrés ont été retournés par la poste ou par télécopieur. Cela représente un taux de réponse de 21 %. La marge d'erreur d'un échantillon de cette taille est de +/- 3,6 %, 19 fois sur 20 (selon une estimation prudente et l'application d'un facteur de population finie). On a pondéré les résultats présentés dans le présent rapport en fonction de la région et de la taille de l'entreprise (selon le revenu) afin de reproduire la répartition de ces caractéristiques dans les listes de la population initiale.

Caractéristiques des entreprises et des prêts

- ◆ Afin de présenter un contexte permettant l'évaluation des autres réponses, il est utile de tracer un portrait global des entreprises répondantes qui ont bénéficié de prêts LFPEC. En général, ces entreprises étaient surtout des sociétés par actions à responsabilité limitée qui avaient un revenu brut inférieur à 500 000 \$, fournissaient du travail en moyenne à six employés à temps plein, et à trois employés à temps partiel, étaient issues de collectivités relativement petites, venaient du Québec en nombre disproportionné et appartenaient en général au monde agricole (cela comprend seulement les activités de soutien puisque le travail agricole n'est pas admissible dans le cadre du programme) ou aux secteurs du commerce de détail, des services alimentaires ou du transport. Leurs propriétaires sont en général des hommes, en moyenne dans la mi-quarantaine. La principale source de données était presque toujours un haut responsable de l'entreprise, ce qui témoigne de la qualité des données. Les entreprises touchant des prêts étaient, en moyenne, en affaires depuis presque sept ans.
- ◆ La plupart des prêts étaient inférieurs à 75 000 \$. Le plus souvent, ils ont servi à l'achat de matériel, mais l'achat ou l'amélioration des biens immobiliers étaient aussi courants. En moyenne, les périodes de remboursement de prêts étaient légèrement supérieures à cinq ans. L'estimation moyenne du nombre d'emplois que devait créer le prêt au moment de la présentation de la demande oscillait entre trois et quatre emplois.



Répercussions directes sur l'emploi

Création de nouveaux emplois

- ◆ En moyenne, les entreprises estimaient que 4,24 nouveaux emplois (plein temps/temps partiel, saisonniers/permanents) avaient été créés à l'interne (c.-à-d. au sein de l'entreprise emprunteuse) à la suite de l'obtention de prêts LFPEC. Si nous incluons les entreprises qui n'ont pas fourni de réponse valable, dont on a alors supposé qu'elles n'avaient pas créé de nouvel emploi, la moyenne tombe à 3,57. Pour ce qui est de la répartition de ces emplois, 15 % des répondants ont dit qu'aucun nouvel emploi n'avait été créé, tandis que 39 % avaient créé entre un et trois emplois. Dix-sept pour cent avaient créé six emplois ou plus directement imputables au prêt LFPEC.
- ◆ En moyenne, les entreprises estimaient que 2,92 nouveaux emplois à temps plein avaient été créés à la suite de l'octroi des prêts. Le nombre moyen de nouveaux emplois à temps partiel s'élevait à 2,2. D'un autre point de vue, on constate que 57 % des nouveaux emplois créés étaient à temps plein tandis que 43 % étaient à temps partiel.
- ◆ En moyenne, 1,16 nouvel emploi saisonnier a été créé. Le nombre moyen de nouveaux emplois « permanents » (non saisonniers) s'élevait à 3,67.
- ◆ En moyenne, chaque entreprise a créé 2,22 emplois de manœuvre ou dans le secteur de la fabrication à la suite de l'octroi de prêts LFPEC.
- ◆ En moyenne, chaque entreprise a créé 0,86 emploi dans la vente.
- ◆ En moyenne, chaque entreprise a créé 0,82 nouvel emploi dans la catégorie « autre ».
- ◆ En moyenne, chaque entreprise a créé 0,59 emploi de gestionnaire ou de professionnel.
- ◆ En moyenne, chaque entreprise a créé 0,5 emploi de technicien.
- ◆ En moyenne, 0,37 nouvel emploi d'employé de bureau ou de soutien a été créé.

Emplois préservés

- ◆ En moyenne, les entreprises ont préservé 3,76 emplois de tout genre (c.-à-d. temps plein/temps partiel, saisonniers/permanents) à la suite de l'obtention de prêts LFPEC. Si nous incluons les entreprises qui n'ont pas fourni de réponse valable, dont on a supposé qu'elles n'avaient pas préservé d'emplois, la moyenne tombe à 2,49. Sur le plan de la répartition de ces emplois, 15 % des répondants ont dit n'avoir préservé aucun emploi tandis que 31 % ont dit avoir préservé de un à trois



emplois. Douze pour cent ont préservé six emplois ou plus dans leur entreprise, résultat direct du prêt.

- ◆ En moyenne, les entreprises ont préservé 3,14 emplois à temps plein grâce aux prêts. Le nombre moyen de nouveaux emplois à temps partiel préservés à l'interne s'est élevé à 1,38. D'un autre point de vue, on constate que 70 % des emplois préservés étaient à temps plein tandis que 30 % étaient à temps partiel.
- ◆ En moyenne, les entreprises ont préservé 1,98 emploi saisonnier grâce aux prêts. Le nombre moyen de nouveaux emplois permanents préservés atteignait 3,15.
- ◆ En moyenne, on a préservé 1,91 emploi de manœuvre ou dans le secteur de la fabrication.
- ◆ En moyenne, on a préservé 1,05 emploi dans le domaine de la vente.
- ◆ En moyenne, on a préservé 0,69 emploi de la catégorie « autre ».
- ◆ En moyenne, on a préservé 0,63 emploi de gestionnaire ou de professionnel.
- ◆ En moyenne, on a préservé 0,48 emploi de technicien.
- ◆ En moyenne, on a préservé 0,29 emploi de bureau ou d'employé de soutien.

Bonification d'emplois

- ◆ Seulement 7 % des entreprises ont dit avoir bonifié des emplois grâce aux prêts LFPEC.

Réduction des coûts des ressources humaines

- ◆ Au total, 81 % des entreprises ont dit n'avoir constaté aucune réduction des coûts des ressources humaines en raison des prêts.

Répercussions indirectes sur l'emploi

En général, les participants des entreprises sondées ne connaissaient pas les répercussions indirectes des prêts LFPEC sur l'emploi de leurs fournisseurs ou de leurs clients. Voici les résultats de base :

- ◆ Seulement 5 % des entreprises croyaient que leurs fournisseurs ou leurs clients avaient créé de nouveaux emplois en raison d'une augmentation des activités découlant des prêts.
- ◆ Seulement 4 % pensaient que leurs fournisseurs ou leurs clients avaient préservé des emplois en raison d'une activité créée par les prêts.



- ◆ En ce qui concerne les répercussions sur la bonification indirecte des emplois, le modèle est le même. Seulement 2 % ont dit penser qu'il y avait eu ce genre de répercussions.
- ◆ Douze pour cent étaient d'avis que leur prêt leur avait permis de réduire leur dépendance envers d'autres entreprises.



Répercussions connexes

Dans un certain nombre de domaines connexes :

- ◆ On a perçu des répercussions positives particulièrement importantes au chapitre des ventes, des profits et de la productivité. Il n'y a eu que des répercussions faibles à modérées au chapitre de la réduction des coûts et des exportations.
- ◆ Il y a aussi eu des répercussions particulièrement sensibles en ce qui concerne l'aide relative au démarrage ou à la survie d'entreprises.
- ◆ Les questions ouvertes à réponses multiples portant sur d'autres répercussions bénéfiques tendaient à confirmer les autres résultats. Toutefois, elles faisaient ressortir l'importance des prêts pour l'expansion des entreprises, l'établissement de relations et l'amélioration du service à la clientèle.

Prévoir les types de répercussions les plus courants

Prédicteurs de la création totale de nouveaux emplois

- ◆ Selon la variable R^2 rajustée, notre modèle explique 20,2 % de la variation du nombre total de nouveaux emplois créés grâce aux prêts. Une variable R^2 est une indication de la manière dont une variable dépendante, comme le nombre total de nouveaux emplois, peut être prévue à partir d'une série de facteurs ou de variables indépendantes. Le résultat repose sur 449 cas. C'est important. Il s'agit d'un résultat fort valable pour un modèle fondé sur les données d'un sondage.
- ◆ L'âge du propriétaire exerce une influence, mais négative. Plus le propriétaire est âgé, moins il crée de nouveaux emplois.
- ◆ L'âge de l'entreprise au moment du prêt est également important, mais exerce une influence négative. Plus l'entreprise est vieille, moins elle crée de nouveaux emplois.
- ◆ Le revenu brut exerce une influence importante et positive sur la création de nouveaux emplois.
- ◆ Le montant du prêt exerce une influence importante et positive sur la création de nouveaux emplois. C'est nettement l'effet le plus important.
- ◆ Toutes les autres variables concernant la région, le secteur, etc., n'exercent que très peu d'influence.



Prédicteur du nombre total d'emplois préservés

- ◆ Selon la variable R^2 rajustée, notre modèle explique 16,3 % de la variation du nombre total d'emplois préservés en raison des prêts. Comme on l'a mentionné précédemment, une variable R^2 est une indication de la mesure dans laquelle une variable dépendante, comme le nombre total d'emplois préservés, peut être prévue à partir d'une série de facteurs ou de variables indépendantes. Ce résultat repose sur 354 cas. C'est important. Il s'agit d'un résultat fort valable pour un modèle fondé sur les données d'un sondage.
- ◆ L'âge du propriétaire exerce une influence importante sur la préservation des emplois, mais elle est positive. À l'inverse des résultats concernant la création de nouveaux emplois, plus le propriétaire est âgé, plus il a tendance à maintenir les emplois.
- ◆ Le fait que l'entreprise se trouve en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique ou dans les Territoires entraîne des répercussions importantes, mais elles sont négatives. Les entreprises situées dans ces régions ont tendance à préserver un plus petit nombre d'emplois en raison des prêts.
- ◆ Les revenus bruts exercent une influence importante et positive. En fait, c'est l'effet le plus important dans le modèle.
- ◆ Le montant du prêt LFPEC exerce encore une fois une influence positive et importante. Ce n'est pas la plus grande, mais elle est importante.



Introduction

Industrie Canada a confié à COMPAS le mandat de réaliser un sondage auprès des emprunteurs actuels dans le cadre de la LFPEC afin de recueillir de l'information concernant les entreprises qui ont pu avoir accès aux prêts. Le sondage visait à déterminer les répercussions sur les emplois, dans l'entreprise emprunteuse et à l'extérieur de celle-ci, à l'aide de chiffres et de perceptions. Les données tirées de ce sondage constitueront l'élément essentiel d'une étude sur les répercussions sur l'emploi réalisée dans le cadre de l'évaluation du programme de cinq ans de la LFPEC.

Contexte

L'Administration des prêts aux petites entreprises d'Industrie Canada est chargée d'administrer un programme de partage des pertes sur les prêts à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME). Ce programme a été mis en œuvre en 1961 afin d'accroître l'accès aux prêts en vue de l'établissement, de l'expansion, de la modernisation et de l'amélioration des petites entreprises.

Le programme est offert par l'entremise de 1 500 institutions financières de tout le pays. En vertu de ce programme, les institutions financières peuvent consentir aux PME des prêts pouvant atteindre jusqu'à 250 000 \$ sur une période maximale de dix ans. Les prêteurs sont responsables des décisions relatives au crédit et de la surveillance des prêts. Le gouvernement du Canada verse aux prêteurs 85 % de toute perte admissible découlant de prêts non remboursés après que le prêteur a pris les mesures habituelles pour recouvrer toute somme garantie liée au prêt afin de réduire le montant en souffrance. Le but du programme LFPEC est de fonctionner selon le principe de la récupération des coûts. Cela signifie que le coût que le gouvernement fédéral assume pour acquitter le remboursement des prêteurs doit être compensé par les frais d'inscription et d'administration annuels perçus au cours de la durée de ces prêts.

En 1998, la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* a été revue, et les recherches ainsi que les consultations ont permis de déterminer que le programme demeurait un outil utile aux petites entreprises. Le programme s'est poursuivi même si on a apporté un certain nombre de modifications en vue d'améliorer la procédure administrative et les exigences relatives à la production de rapports; on a aussi ajouté un projet pilote destiné à prolonger le programme afin qu'il couvre la location-acquisition. Du fait de cette prolongation, on a changé le nom de la Loi pour *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC).

Industrie Canada entreprend une vaste évaluation du programme qui servira à évaluer les cinq premières années du programme LFPEC (à partir du 1^{er} avril 1999). L'une des



questions que l'évaluation abordera est l'impact du programme sur la création, la préservation, le déplacement et la bonification des emplois, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises emprunteuses. Résultat : une étude sur les répercussions sur l'emploi a été entreprise, assortie d'un sondage auprès des utilisateurs (emprunteurs) comme élément essentiel. Même si le programme LFPEC recueille actuellement des évaluations de la création d'emplois dans l'entreprise emprunteuse au moment du prêt, rien ne permet d'assurer un suivi auprès de ces entreprises afin de comparer les répercussions sur l'emploi prévues par rapport aux répercussions réelles. Le sondage sur lequel repose le présent rapport fournira un fondement à l'évaluation de telles répercussions.

Les précisions suivantes s'appliquent à la présente étude :

- Le sondage était un sondage sur papier, auto-administré, expédié à un échantillon aléatoire d'entreprises qui avaient bénéficié de prêts LFPEC de janvier à juillet 2000.
- Les sondages ont été envoyés par la poste à certaines entreprises, accompagnés d'une lettre sur papier à correspondance officielle d'Industrie Canada. L'objet de la lettre était de définir les objectifs de l'étude, d'offrir des assurances de confidentialité et d'encourager la participation.
- Selon une étude précédente, de nombreux emprunteurs ne connaissaient pas le programme de partage des pertes sur prêts en vertu duquel ils recevaient un financement. Par conséquent, un autre but de la lettre était d'expliquer le programme LFPEC et d'informer les répondants potentiels du fait que leur entreprise avait reçu un prêt en vertu de ce programme.
- Les versions anglaise et française du questionnaire ont été envoyées à tous les répondants possibles.
- On a demandé aux entreprises de remplir le sondage et de le retourner à COMPAS par télécopieur ou à l'aide d'une enveloppe-réponse d'affaires que l'on avait fait parvenir avec le questionnaire.
- Les entreprises désirant des explications sur tout aspect de l'étude ou du questionnaire pouvaient communiquer avec COMPAS au moyen d'un numéro de téléphone sans frais.
- Environ une semaine après la mise à la poste du sondage, une carte postale de rappel a été envoyée à toutes les entreprises. Ensuite, tous les répondants potentiels ont été joints par téléphone et incités à retourner le questionnaire rempli. Certaines entreprises ont reçu de multiples appels téléphoniques de rappel.
- On a effectué une mise à l'essai préliminaire du questionnaire, en français et en anglais; les répondants ont été recrutés par téléphone, on leur a fait parvenir le



questionnaire par télécopieur et on leur a demandé de le remplir et de le retourner par télécopieur à COMPAS. Les questionnaires remplis ont été examinés sur le plan de l'exactitude, des omissions (c.-à-d. des réponses manquantes), etc., et on a appelé les répondants pour leur faire passer une brève entrevue de 15 minutes concernant le contenu et la clarté du questionnaire. Les participants à la mise à l'essai préliminaire ont reçu un incitatif de 75 \$ pour y participer. En tout, 15 mises à l'essai préliminaires ont été réalisées.

En tout, 3 200 sondages ont été envoyés du 13 au 18 février 2002. De ce nombre, 343 ont été retournés en raison d'adresses incorrectes. Six cent trois sondages remplis ont été retournés par la poste ou par télécopieur. Cela représente un taux de réponse de 21 %. La marge d'erreur d'un échantillon de cette taille est de +/- 3,6 %, 19 fois sur 20 (selon une estimation prudente et l'application d'un facteur de population finie).

Les résultats exposés dans le présent rapport s'appuient sur une pondération de la stratification a posteriori dans laquelle on pondère l'échantillon en fonction de la région et de la taille de l'entreprise (selon le revenu) afin de reproduire la répartition de ces caractéristiques dans les listes de la population initiale.

Les lecteurs sont priés de noter qu'il n'existe aucune façon de jauger de façon exacte l'impact de l'exclusion des entreprises en raison d'adresses inexactes ou périmées (c.-à-d. le groupe « retour à l'expéditeur »). Même si certaines de ces entreprises ont probablement fermé boutique, d'autres ont peut-être fait le contraire et sont devenues plus importantes et ont déménagé dans de nouvelles installations par la suite. Il est impossible de savoir quelle proportion des entreprises appartient à l'une de ces catégories.

Une note concernant l'épuration des données

Quand on procède par sondages sur papier auto-administrés, il arrive souvent que l'on doive « épurer » les données avant de procéder à l'analyse. Cela est particulièrement vrai quand le sujet ou la structure du sondage sont complexes, ce qui est doublement le cas ici. Il faut s'assurer que les réponses ont toutes du bon sens, et coder les réponses contenant des « valeurs manquantes » qui n'en ont pas. Par exemple, cela n'a pas de sens qu'un répondant indique la création de deux nouveaux emplois, mais indique ensuite que cinq emplois appartenaient à la catégorie des gestionnaires ou que quatre étaient à temps plein, etc.

Pour la présente étude, quand les moyennes ont été calculées pour une question comme la question 18a (total des nouveaux emplois créés dans l'entreprise), nous avons inclus les zéros dans la moyenne, mais nous n'avons pas inclus les non-



réponses qui ne pouvaient pas être converties en quelque chose d'autre en fonction des autres réponses du sondage. Cela semble aller de soi étant donné qu'il n'y avait pas de question de sélection où l'on demandait si des emplois avaient été créés et, le cas échéant, combien.

Si quelqu'un a répondu zéro à la question 18a, les questions connexes subséquentes comme 18b, c, d et e (qui portaient toutes sur le type d'emploi créé) ont été codées « sans objet ». Les moyennes pour 18b, c, d et e ne comprenaient pas ces cas « sans objet ». Nous avons « corrigé » les cas avant d'indiquer les données finales. Si quelqu'un n'a pas répondu à la question 18a ou a répondu zéro, puis, à des questions connexes, a indiqué un certain type d'emploi créé, nous avons supposé une valeur à 18a. Cette méthode a aussi été retenue pour une série de questions semblables.

Nous avons été en mesure de nous assurer que le nombre total d'emplois égalait la somme des emplois à temps partiel et à temps plein dans la plupart des cas. Cela est impossible pour les cas où, par exemple, on n'indiquait qu'un nombre total d'emplois créés et où l'on ne fournissait aucun chiffre pour les emplois à temps partiel, les emplois à temps plein ou aucune ventilation des types d'emplois. Dans de tels cas, un membre de l'équation manque. Nous n'avons pas essayé d'obtenir le total des emplois à l'aide de la somme des emplois permanents et saisonniers étant donné que l'on ne peut pas additionner ces emplois pour obtenir le nombre total d'emplois.

Nous avons aussi généralement été en mesure de faire en sorte que la variable des emplois totaux soit équivalente à la somme des types de postes créés (p. ex. fabrication, vente, gestion, manœuvre, soutien, autres).

À titre d'explication supplémentaire de l'incidence de l'épuration des données, nous devons signaler que les moyennes agrégées des emplois à temps plein et à temps partiel ne sont pas nécessairement égales à la moyenne agrégée d'une variable du nombre total d'emplois comme le total des nouveaux emplois créés. Même si nous avons pu réaliser cette équation dans la plupart des cas, comme on l'a indiqué, il y a des cas où il a été impossible de faire ce genre d'équation parce qu'une seule partie des données existait pour ce cas. Ainsi, quand nous trouvons la moyenne agrégée du nombre total des emplois pour tous les cas, elle peut reposer sur un nombre différent de cas que celui sur lequel se fonde la moyenne agrégée d'une variable qui forme logiquement une de ses composantes. Encore une fois, l'exemple paradigmatique du type de cas qui entraînerait cela serait celui où le nombre total d'emplois inscrit est de sept, mais où l'on n'a fourni aucune réponse dans le cas des emplois à temps partiel et des emplois à temps plein ou pour toute autre variable de la composante indiquant le type d'emploi. Ce cas pourrait être inclus dans le calcul de la moyenne du nombre total d'emplois, mais non dans le calcul de la moyenne du nombre d'emplois à temps partiel ou à temps plein.



Ce genre de problèmes n'est pas exceptionnel dans les sondages qu'il faut remplir soi-même.

Une note sur la terminologie

Quand on a demandé aux répondants d'évaluer les répercussions sur l'emploi dans le sondage, on leur a fourni les définitions suivantes des types de postes :

- temps plein : (30 heures par semaine ou plus);
- temps partiel (moins de 30 heures par semaine);
- saisonnier (seulement durant certains mois de l'année);
- permanent (non réservé à une période limitée).

Des copies des questionnaires ont été annexées au rapport (français et anglais).
L'enquêteur principal pour la présente étude était Stephen Kiar, associé principal chez COMPAS.



Caractéristiques des entreprises et des prêts

Sommaire des caractéristiques des entreprises

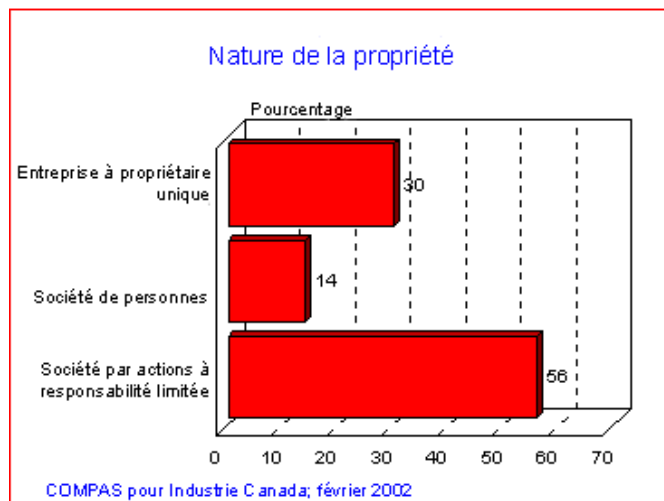
Afin de présenter un contexte permettant l'évaluation des autres réponses, il est utile de tracer un portrait global des entreprises répondantes qui ont bénéficié de services par l'entremise des prêts LFPEC. En général, ces entreprises étaient surtout des sociétés par actions à responsabilité limitée qui avaient un revenu brut inférieur à 500 000 \$, fournissaient du travail en moyenne à six employés à temps plein, et à trois employés à temps partiel, étaient issues de collectivités relativement petites, venaient du Québec en nombre disproportionné et appartenaient en général au monde agricole (cela comprend seulement les activités de soutien puisque le travail agricole n'est pas admissible dans le cadre du programme) ou aux secteurs du commerce de détail, des services alimentaires ou du transport. Leurs propriétaires sont en général des hommes, en moyenne dans la mi-quarantaine. La principale source de données était presque toujours un haut responsable de l'entreprise, ce qui témoigne de la qualité des données. Les entreprises touchant des prêts étaient, en moyenne, en affaires depuis presque sept ans.

On trouvera d'autres détails à ce sujet dans les paragraphes qui suivent.

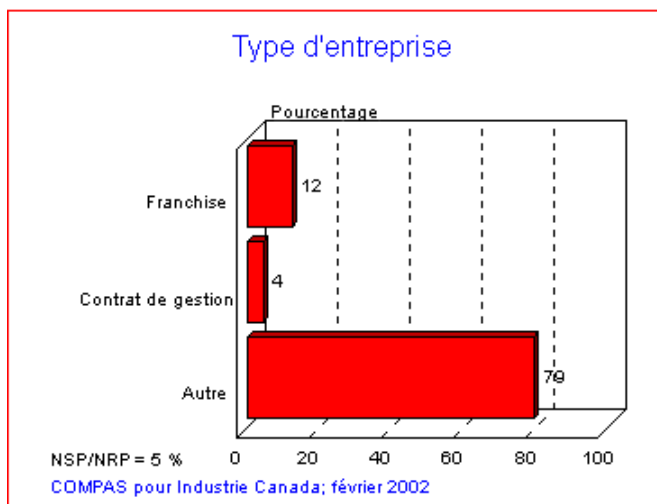
Examen détaillé des caractéristiques des entreprises

Les entreprises de l'échantillon présentaient les caractéristiques générales suivantes :

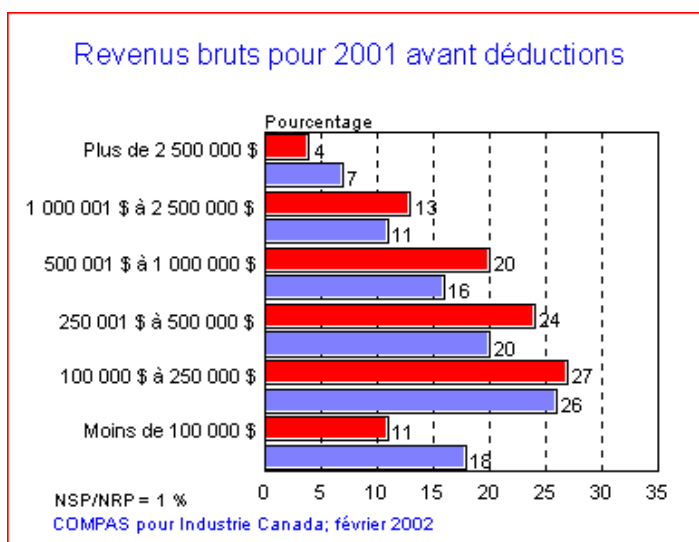
- 30 % étaient des entreprises à propriétaire unique, 14 %, des sociétés de personnes, et 56 %, des sociétés par actions à responsabilité limitée (1 % des répondants n'ont pas indiqué leur statut).



- 12 % sont des franchises, 4 % fonctionnent en vertu de contrats de gestion, et 79 % se désignent elles-mêmes comme « autre » (5 % n'ont pas indiqué leur statut).

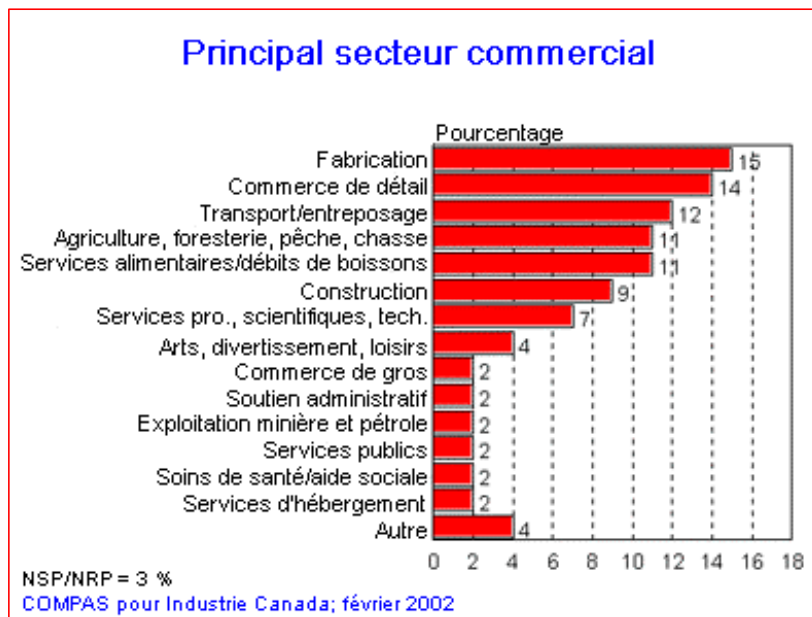


- Le graphique suivant présente la répartition des entreprises selon le revenu annuel brut (en rouge). 62 % avaient des revenus de 500 000 \$ ou moins pour 2001. Assez peu (17 %) avaient des revenus de plus d'un million de dollars. Aux fins de comparaison, les résultats non pondérés sont indiqués en bleu, immédiatement après les pourcentages pondérés.



- En moyenne, les entreprises participantes comptent 5,7 employés à temps plein (selon les réponses de 597 entreprises). Le nombre moyen d'employés à temps partiel est de 3,3 (selon les réponses de 554 entreprises).

- Le graphique suivant présente la répartition sectorielle des entreprises en fonction de leur principale activité commerciale. Les entreprises sont actives dans divers secteurs économiques.



Le tableau suivant présente la même répartition sectorielle des entreprises sondées, mais en relation avec la ventilation sectorielle réelle de l'échantillon initial.

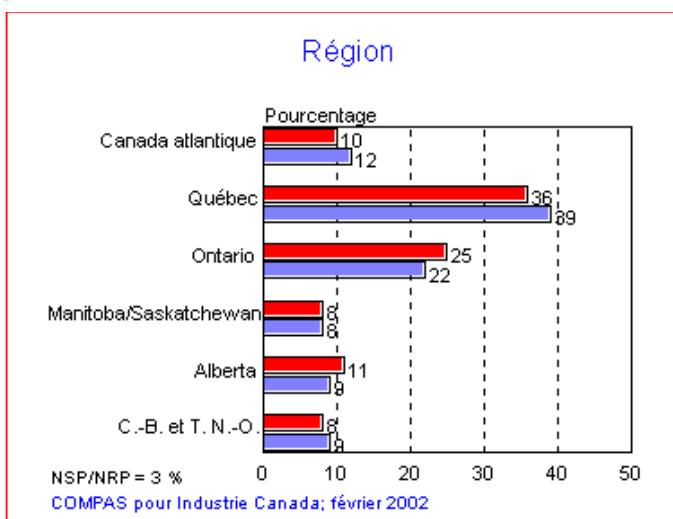
Secteur	Sondage (%)	Échantillon (%)
Fabrication	15	10
Commerce de détail	14	14
Transport/entreposage	12	13
Agriculture, foresterie, pêche, chasse	11	6
Services alimentaires / débits de boissons	11	15
Construction	9	7
Services pro., scientifiques et tech.	7	5
Arts, divertissement, loisirs	4	3
Commerce de gros	2	3
Soutien administratif	2	1
Exploitation minière et pétrole	2	1
Services publics	2	0,4
Soins de santé/aide social	2	3
Services d'hébergement	2	1

COMPAS pour Industrie Canada; février 2002

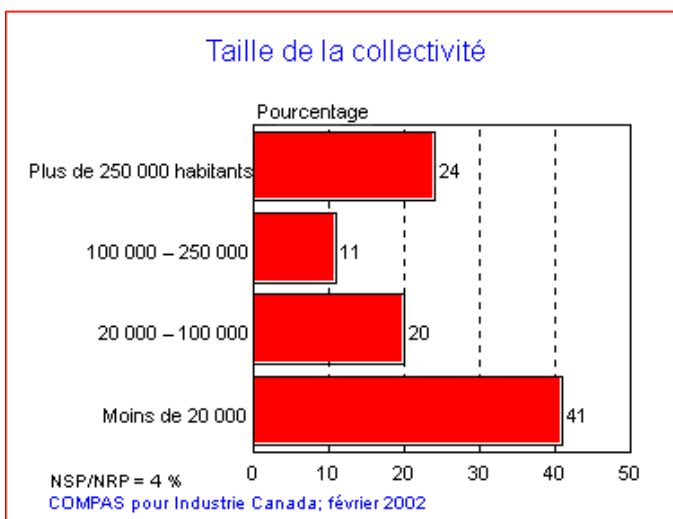
On peut constater que la fabrication et l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse sont jusqu'à un certain point surreprésentées dans les données, tandis que les services alimentaires et les débits de boissons sont sous-représentés. Nous savons que, sur le plan statistique, les entreprises de ces deux secteurs sont plus susceptibles que les entreprises des autres secteurs de fermer boutique.



- La répartition régionale des entreprises participantes est présentée dans le graphique suivant (en rouge). Plus de la moitié (61 %) se trouvent dans le centre du Canada : l'Ontario et le Québec. Il y en a à peu près le même nombre (de 8 à 11 %) dans chacune des autres régions. Aux fins de comparaison, les résultats non pondérés sont fournis en bleu, immédiatement après les pourcentages pondérés.



- Sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille de la collectivité, 41 % viennent de collectivités de moins de 20 000 habitants. Un peu moins du quart (24 %) sont situées dans les plus grands centres du Canada — plus de 250 000 habitants.



Le tableau suivant présente une répartition régionale des entreprises selon la taille de la collectivité.

Taille de la collectivité par région

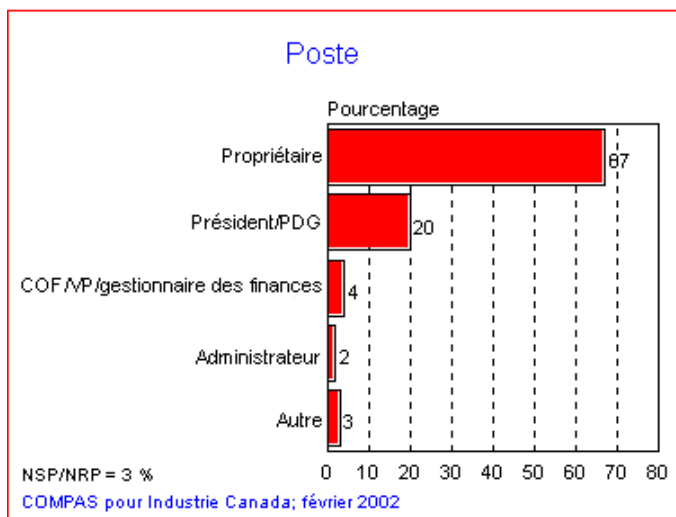
	Atlantique (%)	Québec (%)	Ontario (%)	Man./Sask (%)	Alberta (%)	C.-B./T.N.-O. (%)
Plus de 250 000 habitants	2	24	35	17	34	23
100 000 – 250 000	14	8	20	15	0	6
20 000 – 100 000	21	22	19	13	20	26
Moins de 20 000	64	46	26	54	45	45

COMPAS pour Industrie Canada; février 2002

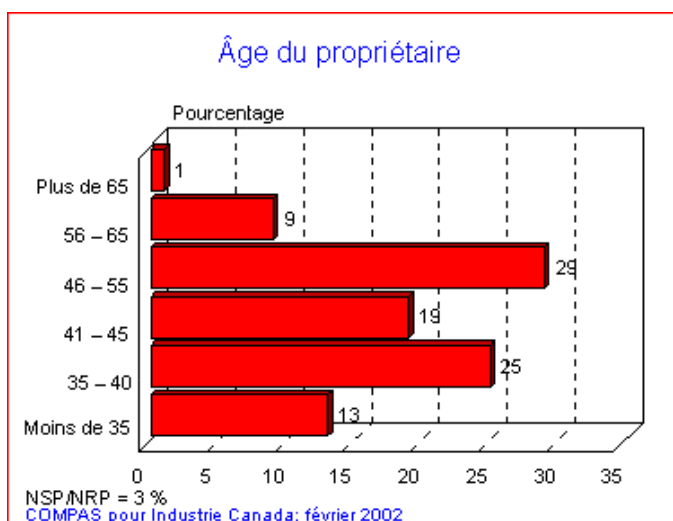
Comme on peut le constater, l'aspect « petite ville » de la répartition est assez important dans la plupart des régions, mais moins en Ontario.



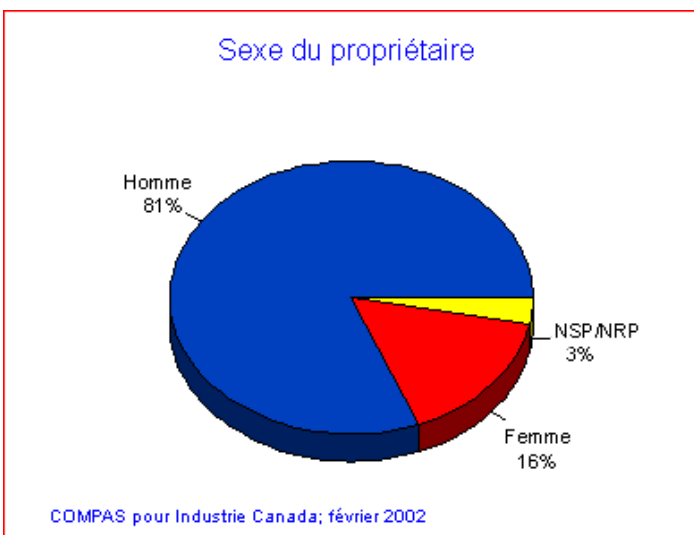
- Les principaux répondants des entreprises ont indiqué leur poste dans l'entreprise. Comme on peut le constater, presque tous les répondants étaient de très hauts dirigeants au sein de leur organisation. Les deux tiers étaient propriétaires de l'entreprise, tandis qu'une autre tranche de 20 % étaient des présidents ou PDG, ce qui témoigne de la grande qualité des données.



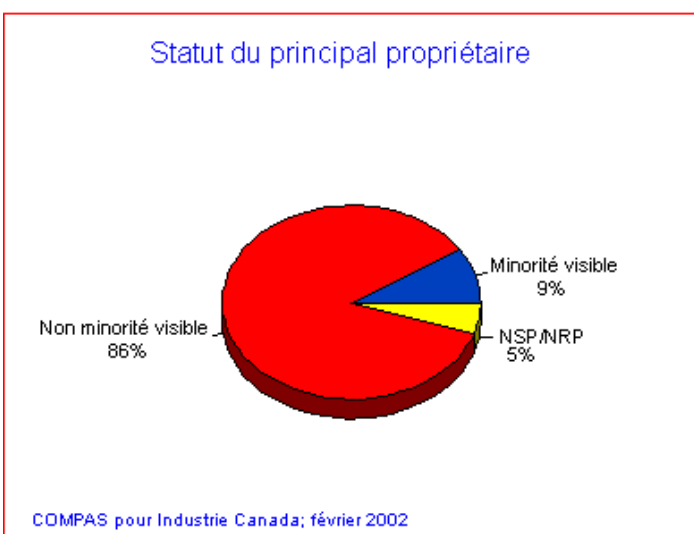
- L'âge moyen des principaux propriétaires de ces entreprises était de 44 ans. Le graphique suivant montre la répartition des répondants selon l'âge. Une nette majorité (57 %) avaient 45 ans ou moins. Relativement peu (10 %) avaient plus de cinquante-cinq ans.



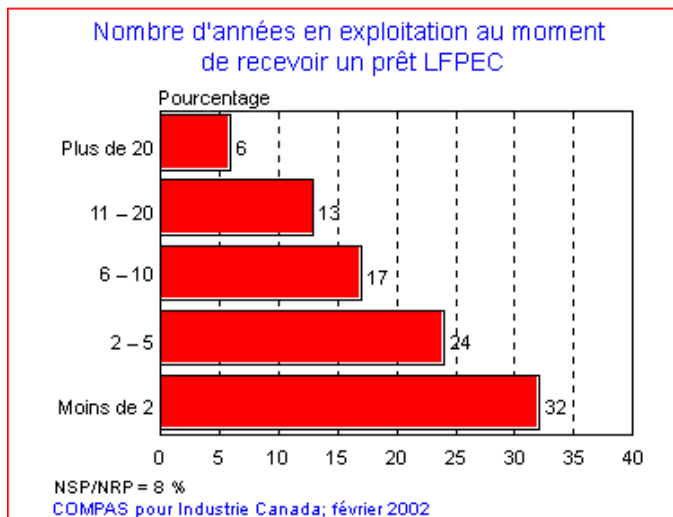
- La vaste majorité des principaux propriétaires sont des hommes (81 %), tandis que seulement 16 % sont des femmes (3 % n'ont pas indiqué le sexe).



- Neuf pour cent des principaux propriétaires sont membres d'une minorité visible. 86 % ne le sont pas.



- En moyenne, les entreprises étaient en affaires depuis 6,72 années quand elles ont reçu leur prêt LFPEC (selon les réponses de 557 entreprises). Le graphique suivant présente la répartition des entreprises selon la durée d'exploitation. Presque un tiers des entreprises étaient en affaires depuis deux années ou moins tandis qu'un autre quart (24 %) étaient en exploitation depuis trois à cinq ans. Au total, donc, la plupart des entreprises (56 %) existaient depuis cinq ans ou moins au moment où elles ont obtenu leur prêt.



Fait à signaler : le rapport annuel du programme LFPEC indique que plus de la moitié des clients sont de nouvelles entreprises.

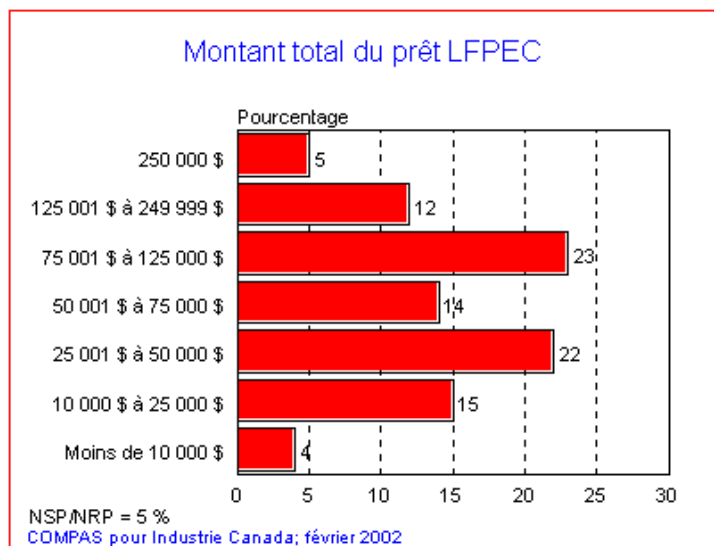
Sommaire des caractéristiques des prêts

La plupart des prêts étaient inférieurs à 75 000 \$. Le plus souvent, les prêts ont été utilisés pour l'achat de matériel, mais l'achat ou l'amélioration de biens immobiliers étaient également très courants. La période de remboursement du prêt durait, en moyenne, un peu plus de cinq ans. L'évaluation moyenne du nombre d'emplois que le prêt devait servir à créer au moment de la présentation de la demande se situait entre trois et quatre emplois. On trouvera plus de détails ci-après.



Examen détaillé des caractéristiques des prêts

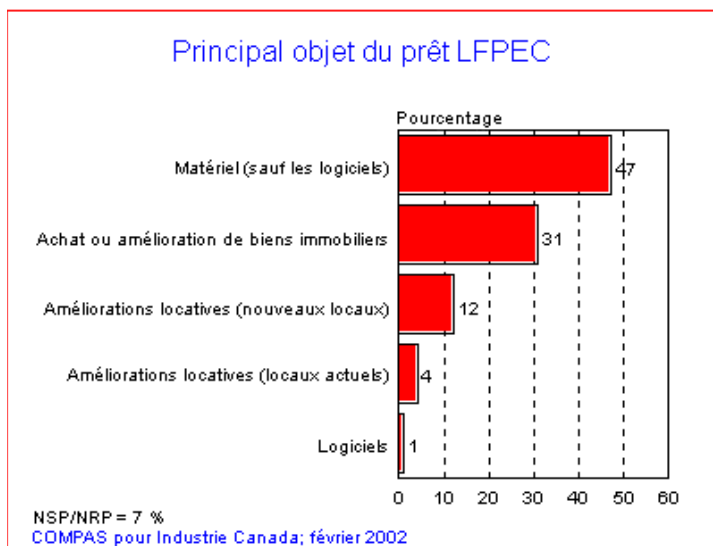
- Le graphique présente la répartition du montant des prêts reçus par les entreprises. La plupart (55 %) des entreprises ont reçu des prêts pouvant atteindre 75 000 \$. Presque une entreprise sur cinq a obtenu des prêts de 25 000 \$ ou moins. Un nombre légèrement moins



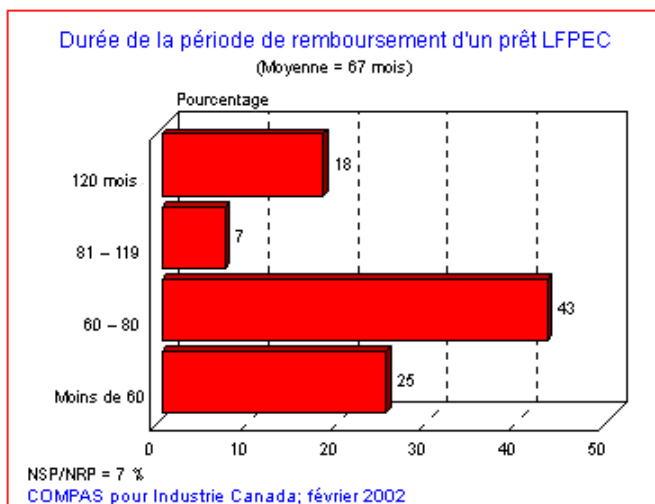
élevé (17 %) ont obtenu des prêts qui se situent à l'autre extrémité du spectre — des prêts de 125 000 \$ à 250 000 \$, soit le montant maximum admissible. Le montant moyen des prêts LFPEC était de 82 505 \$. Il faut toutefois remarquer qu'on a demandé aux répondants d'indiquer le montant de leur prêt à l'aide d'intervalles et non de chiffres précis. Ainsi, on n'a pas pu calculer la moyenne à l'aide de données précises.



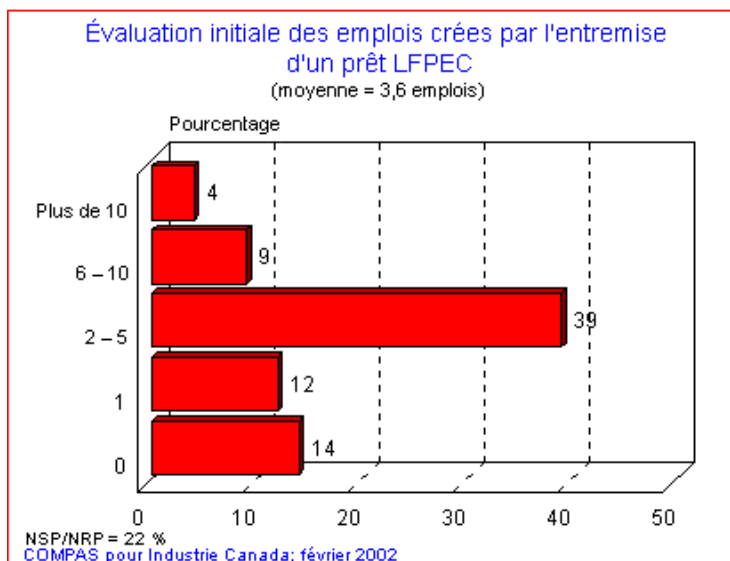
- Presque la moitié des répondants (47 %) ont dit que le principal but de leur prêt était d'acheter du nouveau matériel (sauf des logiciels). Un peu moins du tiers (31 %) ont utilisé leur prêt pour l'achat ou l'amélioration de biens immobiliers. On a indiqué d'autres utilisations principales des prêts, mais beaucoup moins souvent.



- La durée moyenne de la période de remboursement du prêt est de 66,8 mois (selon les réponses de 559 entreprises). Sur le plan de la répartition, presque une entreprise sur cinq a utilisé la durée maximum permise de 120 mois. Le quart des entreprises ont pris moins de 60 mois ou cinq ans.



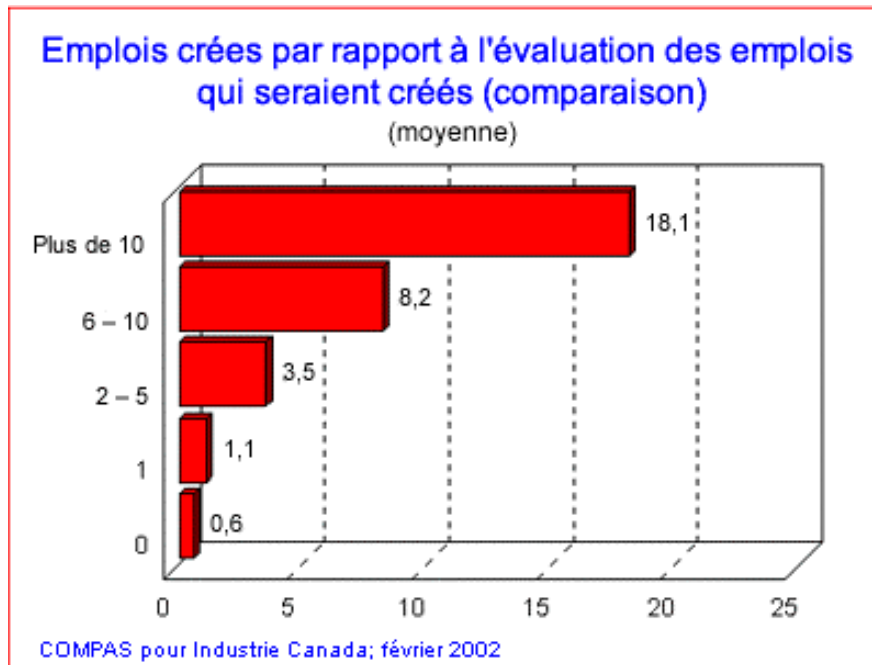
- En moyenne, les entreprises ont estimé, sur leur formulaire d'inscription du prêt, que leur prêt créerait 3,6 emplois à temps plein au moment où elles l'ont obtenu (selon les réponses de 471 entreprises). On leur a demandé d'inclure les emplois à temps partiel à titre d'équivalents temps plein. Le graphique suivant présente la gamme des évaluations de création d'emplois présentées par les entreprises participantes. Mentionnons que presque le quart (22 %) ne se souvenaient pas de leur évaluation.



Il convient de remarquer que cette évaluation, soit 3,6 emplois à temps plein, est légèrement supérieure aux évaluations de 3,1 et de 3,3 fournies dans le rapport annuel 1999-2000 et dans le rapport annuel 2000-2001 respectivement, même si elle se trouve dans le même ordre de grandeur.

Le graphique suivant présente une comparaison entre l'évaluation initiale des participants quant au nombre d'emplois qui seraient créés en raison du prêt LFPEC et le nombre de nouveaux emplois qui ont réellement été créés. Le graphique présente la moyenne du nombre total d'emplois vraiment créés dans chaque catégorie d'emplois qui, croyait-on, seraient créés. Les évaluations figurent du côté gauche du graphique. Il y a une relation positive évidente entre le nombre d'emplois qui, croyait-on, seraient créés et le nombre total de nouveaux emplois vraiment créés. Par exemple, le nombre moyen d'emplois *vraiment* créés chez ceux qui ont estimé qu'un emploi *serait* créé s'établissait à 1,1. De même, le nombre moyen d'emplois *réellement* créés chez ceux qui croyaient que de deux à cinq emplois *seraient* créés était de 3,5 emplois.





Répercussions directes sur l'emploi

Maintenant que nous possédons un portrait du type d'entreprises qui ont bénéficié de prêts et des caractéristiques fondamentales des prêts LFPEC, nous pouvons examiner certains des indicateurs de l'impact des prêts. Il s'agit des principaux indicateurs évaluatifs de la présente étude. Nous commençons par analyser l'incidence des prêts sur la création directe d'emplois au sein des entreprises qui ont bénéficié des prêts.

Sommaire des répercussions directes sur l'emploi

En général, nous avons constaté que, en moyenne, 4,24 emplois de tout genre (c.-à-d. temps plein/temps partiel, saisonnier/permanent) ont été créés au sein des entreprises qui ont bénéficié de prêts. Il s'agissait surtout d'emplois à temps plein et permanents. Les entreprises n'ont pas créé beaucoup de nouveaux emplois saisonniers. Les emplois dans le domaine de la fabrication ou les emplois de manœuvre ont dominé les nouveaux emplois créés.

Il y a également eu des effets significatifs sur la préservation des emplois au sein des entreprises bénéficiaires. En d'autres mots, les prêts ont en général permis aux entreprises de préserver les emplois existants ainsi que de créer de nouveaux emplois. Les emplois conservés étaient surtout des emplois à temps plein et (ou) permanents. À l'instar des nouveaux emplois créés, les emplois conservés étaient avant tout des emplois dans la fabrication ou des emplois de manœuvre.

La bonification d'emplois était un effet positif possible que l'on n'a pas habituellement observé dans les entreprises étudiées.

Sur le plan des effets négatifs (d'un point de vue de l'emploi), très peu d'entreprises ont signalé des réductions de dépenses au chapitre des ressources humaines en raison des prêts reçus.

Ainsi, les prêts semblent avoir eu des effets positifs sur la création et la préservation d'emplois; peut-être davantage que ce que l'on avait prévu au moment où l'on a présenté une demande de prêt, comme on l'a documenté dans les évaluations prospectives de la création d'emplois dans les demandes de prêts. Bien entendu, on ne doit pas oublier que l'information contenue dans la demande de prêt peut être moins exacte que le rappel des effets plus récents sur la création et la préservation d'emplois.

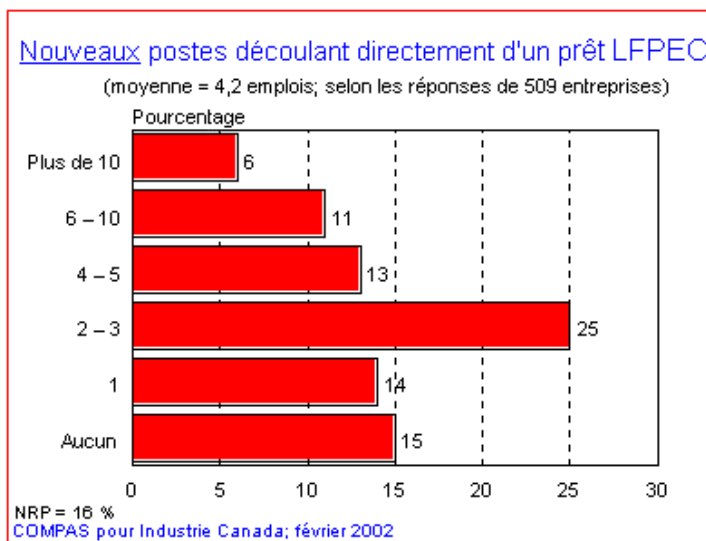


Examen détaillé des répercussions directes sur l'emploi

La présente section expose les résultats plus détaillés en ce qui concerne les répercussions directes sur l'emploi des entreprises bénéficiaires. Au début, nous traitons des nouveaux emplois créés qui découlent directement des prêts LFPEC.

Création d'emplois

- En moyenne, selon leur évaluation, les entreprises ont créé 4,24 nouveaux emplois de tout genre à l'interne grâce aux prêts LFPEC (selon les réponses de 509 entreprises). Si nous incluons les entreprises qui n'ont pas fourni de réponses valables, qui, présumé-t-on, n'ont pas créé de nouveaux emplois, la moyenne tombe à 3,57. Cela devrait être considéré comme la gamme possible de nouveaux emplois créés.

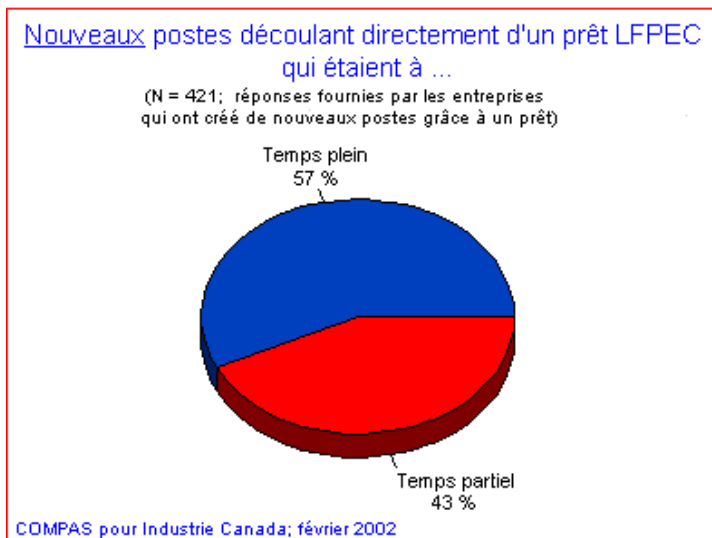


Sur le plan de la répartition de ces nouveaux emplois entre les entreprises participantes (selon les réponses de 509 entreprises), 15 % ont dit n'avoir créé aucun nouvel emploi tandis que 39 % ont créé de un à trois emplois. Dix-sept pour cent ont créé six emplois ou plus dans leur entreprise, résultat direct du prêt LFPEC.

En tout, les entreprises faisant partie de l'échantillon ont créé 2 156 nouveaux emplois grâce aux prêts. Si nous appliquons cela à toute la population cliente au cours de la période étudiée, à l'aide d'hypothèses très simples, cela donnera une évaluation de 21 409 nouveaux emplois créés dans l'ensemble des entreprises qui ont bénéficié de prêts LFPEC au cours de cette période. On arrive à ce chiffre en divisant par 603 les 5 991 entreprises de la base de données initiale, que nous considérons comme la population cliente complète. Le résultat obtenu, 9,93, est ensuite multiplié par l'évaluation de l'échantillon des emplois, soit 2 156. (Ce résultat est fondé seulement sur le nombre de cas qui ont fourni des réponses valables à la question.)



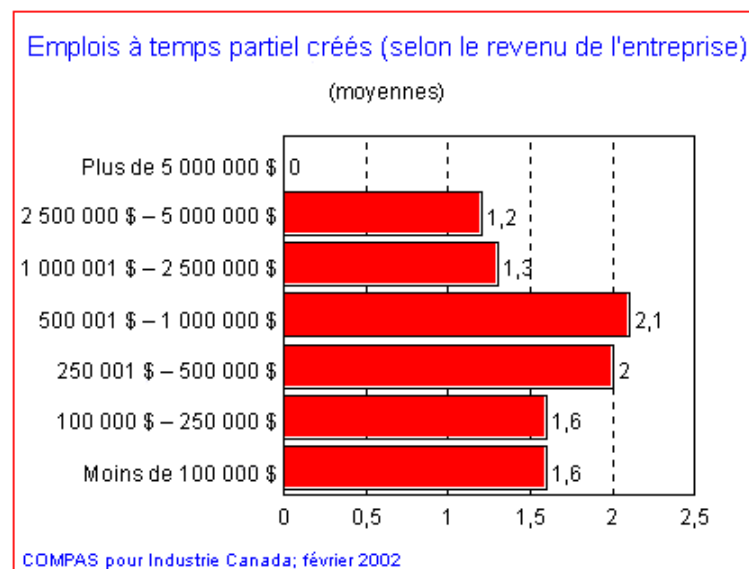
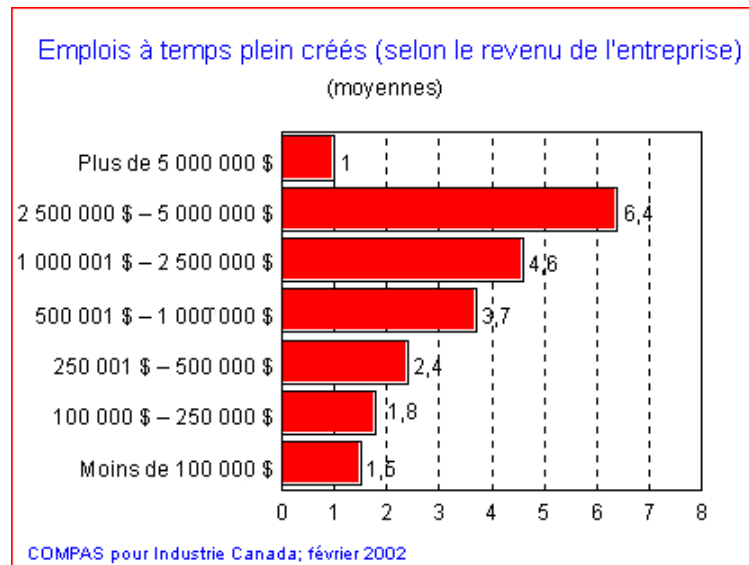
- En moyenne, selon leur évaluation, les entreprises ont créé 2,92 nouveaux emplois à temps plein à l'interne grâce aux prêts (selon les réponses de 371 entreprises). Le nombre moyen de nouveaux emplois à temps partiel créés à l'interne était de 2,2 (selon les réponses de 370 entreprises). Si on examine la situation d'un autre point de vue, 57 % de tous les nouveaux emplois créés étaient à temps plein tandis que 43 % étaient à temps partiel.



- En moyenne, à l'interne, on a créé 1,16 nouvel emploi saisonnier (selon les réponses de 285 entreprises). Le nombre moyen de nouveaux emplois permanents créés à l'interne s'établissait à 3,67 (selon les réponses de 261 entreprises). Cela signifie que 74 % des nouveaux emplois créés étaient des emplois permanents tandis que 26 % étaient des emplois saisonniers.



Les graphiques suivants fournissent une ventilation du nombre moyen d'emplois à temps plein et à temps partiel créés par les entreprises selon leur taille, compte tenu du revenu brut pour 2001 :



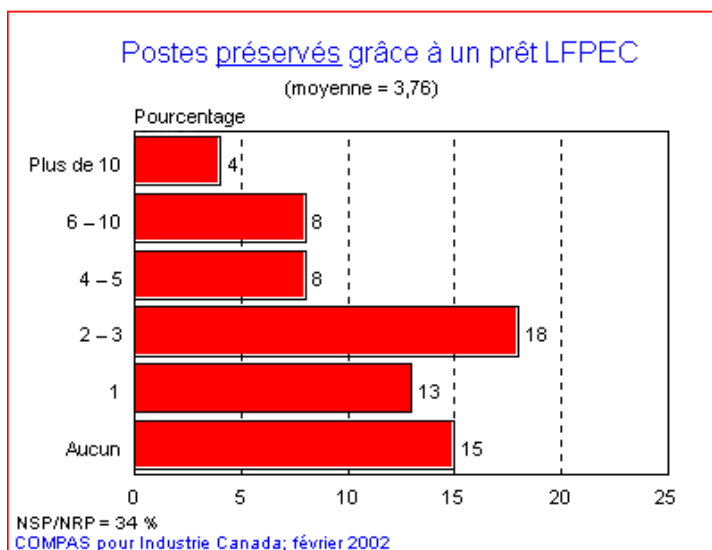
Quand nous avons examiné la façon dont les nouveaux emplois créés à l'interne se répartissaient selon le type d'emplois, nous avons fait les constatations suivantes :

- ❑ en moyenne, chaque entreprise a créé 2,22 emplois de manœuvre ou dans la fabrication grâce aux prêts LFPEC (selon les réponses de 363 entreprises);
- ❑ en moyenne, chaque entreprise a créé 0,86 emploi dans la vente (selon les réponses de 358 entreprises);
- ❑ en moyenne, chaque entreprise a créé 0,82 nouvel emploi classé « autre » (selon les réponses de 361 entreprises);
- ❑ en moyenne, chaque entreprise a créé 0,59 emploi de gestionnaire ou de professionnel (selon les réponses de 360 entreprises);
- ❑ en moyenne, chaque entreprise a créé 0,5 emploi de technicien (selon les réponses de 360 entreprises);
- ❑ en moyenne, 0,37 nouvel emploi de bureau ou de soutien a été créé (selon les réponses de 358 entreprises).

Préservation d'emplois

La préservation d'emplois qui, autrement, aurait été éliminés est un autre effet interne possible sur l'emploi des prêts LFPEC. Nous avons constaté ce qui suit :

- ❑ En moyenne, les entreprises ont conservé 3,76 emplois de tout genre grâce aux prêts LFPEC (selon les réponses de 401 entreprises). Si nous incluons les entreprises qui n'ont pas fourni de réponse valable, dont on présume qu'elles n'ont pas préservé d'emplois, la moyenne tombe à 2,49. Cela devrait être considéré comme la gamme possible de la totalité des emplois préservés.



- Sur le plan de la répartition de ces emplois (selon les réponses de 401 entreprises), 15 % ont déclaré n'avoir préservé aucun emploi tandis que 31 % en ont préservé de un à trois. Douze pour cent ont conservé six emplois ou plus dans leur entreprise, résultat direct du prêt LFPEC.

Au total, 1 505 emplois ont été préservés dans l'ensemble des entreprises faisant partie de l'échantillon grâce aux prêts. Si nous appliquons cela à la population, à l'aide d'hypothèses très simples, nous arrivons à une estimation de 14 945 emplois préservés dans l'ensemble des entreprises qui ont bénéficié de prêts LFPEC.

- En moyenne, les entreprises ont préservé 3,14 emplois à temps plein grâce aux prêts (selon les réponses de 269 entreprises). Le nombre moyen de nouveaux emplois à temps partiel conservés à l'interne s'établissait à 1,38 (selon les réponses de 266 entreprises). Vu d'une autre façon, 70 % de tous les emplois conservés étaient à temps plein tandis que 30 % étaient à temps partiel.



- En moyenne, les entreprises ont conservé 1,98 emploi saisonnier grâce aux prêts (selon les réponses de 111 entreprises). Le nombre moyen de nouveaux emplois permanents conservés s'établissait à 3,15 (selon les réponses de 142 entreprises). Cela dit, 67 % des emplois conservés étaient des emplois permanents tandis que 33 % étaient des emplois saisonniers.

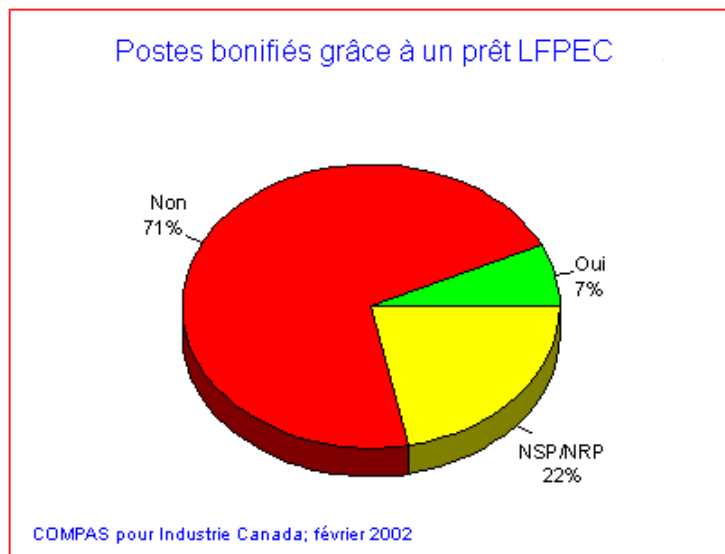


La répartition de tous les emplois préservés selon le type d'emplois est la suivante :

- ❑ en moyenne, on a préservé 1,91 emploi de manœuvre ou dans la fabrication (selon les réponses de 243 entreprises);
- ❑ en moyenne, on a conservé 1,05 emploi dans la vente (selon les réponses de 244 entreprises);
- ❑ en moyenne, on a conservé 0,69 emploi de type « autre » (selon les réponses de 247 entreprises);
- ❑ en moyenne, on a conservé 0,63 emploi de gestionnaire ou de professionnel (selon les réponses de 245 entreprises);
- ❑ en moyenne, on a conservé 0,48 emploi de technicien (selon les réponses de 244 entreprises);
- ❑ en moyenne, on a conservé 0,29 emploi de bureau ou de soutien (selon les réponses de 244 entreprises).

Bonification d'emplois

Un autre domaine possible où il y a eu un effet direct au sein des entreprises qui ont reçu des prêts LFPEC concerne la bonification d'emplois. Seulement 7 % des entreprises sondées ont signalé une telle bonification. Au total, 71 % ont déclaré qu'il n'y avait pas eu d'effet, et 22 % n'ont fourni aucune réponse utile. Même si on a posé des questions détaillées au sujet de la répartition de ce genre d'emplois bonifiés, la réalité est la suivante : ce n'était pas un phénomène courant, et toute l'histoire se résume ici dans les pourcentages que l'on vient d'évoquer.

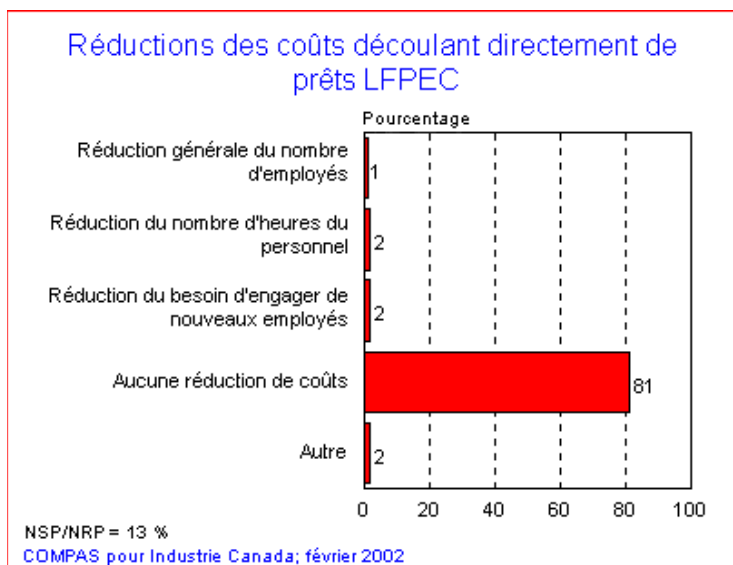


Réduction au chapitre des ressources humaines

Nous pouvons aussi examiner la question suivante : les bénéficiaires de prêts ont-ils été en mesure de réduire le coût de leurs ressources humaines? Il s'agit d'un autre type d'effet qui pourrait être interprété comme un avantage ou un coût, selon l'importance de la perspective économique que l'on veut adopter. Même s'il était possible de fournir des réponses multiples, les cas où l'on a fourni plus d'une réponse ont été si rares qu'il suffit de se concentrer sur l'indication de la première réponse. Voici le modèle de la première réponse :

Comme on peut facilement le constater, le premier résultat, c'est que la vaste majorité des bénéficiaires de prêts n'ont pas réduit le coût de leurs ressources humaines.

Même si on a posé des questions détaillées concernant la répartition de la réduction des dépenses concernant les ressources humaines, encore une fois, cela a été le cas de si peu d'entreprises que ces questions ne méritent pas une analyse détaillée. Le résultat de base est le suivant : 81 % des entreprises n'ont pas réduit le coût de leurs ressources humaines, et une autre tranche de 13 % n'ont pas fourni de réponse valable à la principale question de la présente section.



Répercussions indirectes sur l'emploi

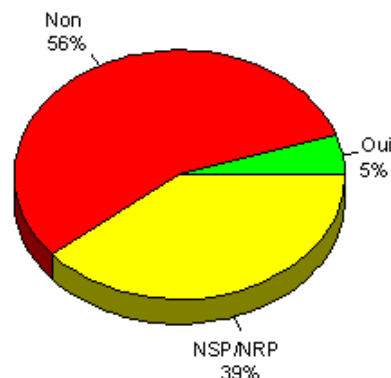
Tous les types de répercussion examinés précédemment en ce qui concerne la situation interne des entreprises bénéficiaires peuvent aussi être examinés dans le cas des entreprises avec lesquelles les bénéficiaires font affaire. Certaines questions portent sur ce sujet.

Toutefois, le principal résultat est le suivant : très peu d'entreprises pensent que de tels effets se sont produits. En particulier, seulement 5 % des entreprises sondées pensaient que leurs fournisseurs ou clients avaient créé de nouveaux emplois grâce à une augmentation de l'activité découlant des prêts LFPEC. Plus de la moitié des entreprises (56 %) croyaient que cela ne s'était pas produit, tandis

que 30 % étaient incertaines ou peu sûres de l'existence de tels effets. Une autre tranche de 9 % n'a pas fourni de réponse valable. Puisque seulement 29 entreprises ont fourni des réponses qui auraient pu déboucher sur d'autres questions plus détaillées au sujet des répercussions indirectes dans ce domaine de la création de nouveaux emplois, les réponses détaillées n'ont pas fait l'objet d'un examen dans le présent rapport global.

Bien entendu, il faut être conscient que la principale influence sur les données, en l'occurrence, est que les bénéficiaires ne savent probablement pas dans quelle mesure les entreprises avec lesquelles ils font affaire ont pris de l'expansion ou modifié leurs activités. Cette interprétation se fonde de façon qualitative sur la rétroaction reçue par le truchement de la mise à l'essai préliminaire, où les participants ont remarqué que, même s'ils avaient trouvé les questions claires et faciles à comprendre, ils avaient eu beaucoup de difficulté à y répondre parce que, en général, ils manquaient de connaissances ou d'information pour le faire.

Les fournisseurs ou les clients ont-ils créé de nouveaux emplois à la suite de votre prêt LFPEC?

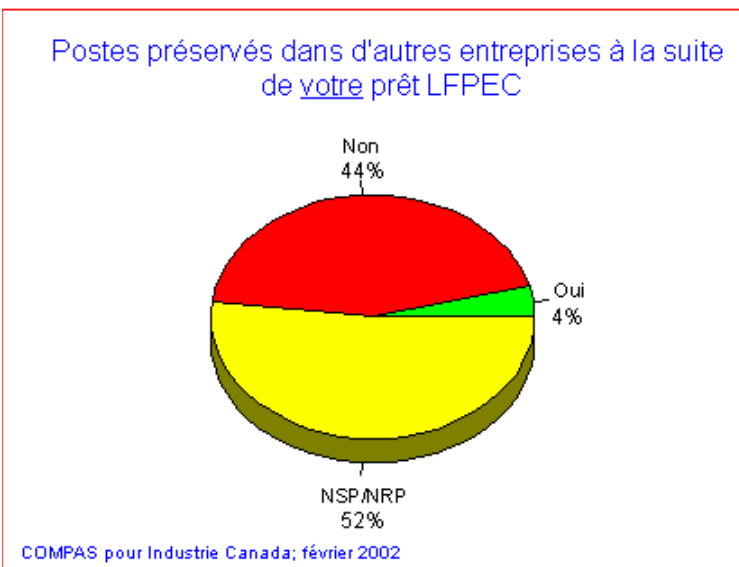


COMPAS pour Industrie Canada; février 2002

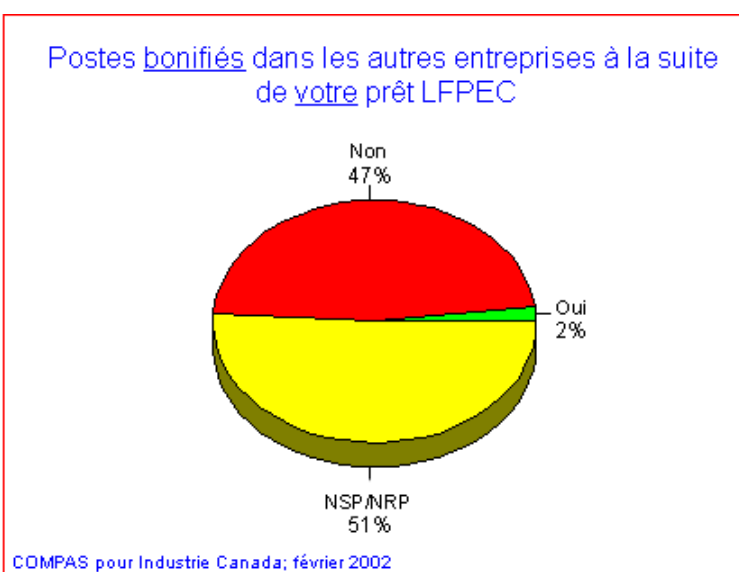


On a obtenu des résultats semblables quand on a demandé aux entreprises s'il y avait eu des répercussions indirectes sur la préservation des emplois dans les entreprises avec lesquelles elles font affaire. Seulement 4% des entreprises ont dit qu'il y avait eu de tels effets, tandis que 44 % pensaient qu'il n'y en avait pas eu; une autre tranche de 44 % était incertaine ou peu sûre (8 % n'ont pas fourni de

réponse valable). Encore une fois, puisque seulement 26 entreprises pouvaient fournir des réponses à des questions plus détaillées dans ce domaine, il existe tout simplement trop peu de cas pour justifier un examen plus détaillé. Toutefois, la conclusion de base est la suivante : les bénéficiaires de prêts ne semblent pas voir d'effets indirects sur la préservation des emplois.

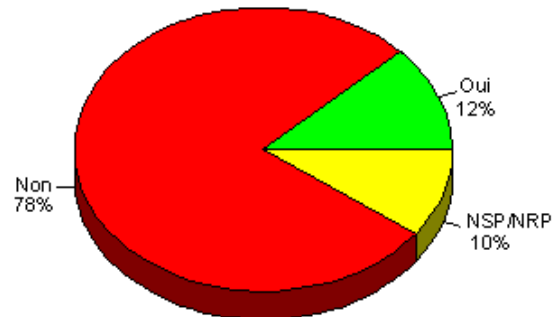


Pour ce qui est des effets indirects sur la bonification des emplois, le modèle se poursuit. Seulement 2 % des entreprises ont indiqué qu'elles pensaient que de tels effets s'étaient produits tandis que 47 % pensaient qu'il n'y en avait pas eu; 45 % étaient incertaines (6 % n'ont pas répondu).



Nous constatons, d'une certaine façon, de plus grands effets quand nous examinons si les prêts ont permis aux entreprises sondées de réduire leur dépendance à l'égard des fournisseurs externes et de la sous-traitance. Douze pour cent pensent qu'une telle réduction de la dépendance s'est produite, tandis que 78 % pensent que ce n'est pas le cas (10 % n'ont pas répondu).

Le prêt LFPEC a-t-il réduit la dépendance à l'égard des fournisseurs externes ou de la sous-traitance?



COMPAS pour Industrie Canada; février 2002



Autres répercussions

Il y a d'autres indicateurs de moindre importance dans l'évaluation des répercussions générales des prêts. Par exemple, on pourrait s'attendre à ce que l'accessibilité à des prêts ait une incidence sur les ventes, les profits, les exportations, la productivité, les coûts et, bien sûr, sur la survie et la viabilité mêmes d'une entreprise. Nous allons maintenant faire un résumé de certains de ces types d'indicateurs.

Sommaire des autres répercussions

En général, nous avons constaté que l'on avait perçu des effets particulièrement positifs sur la vente, les profits et la productivité. Les effets n'étaient que de faibles à moyens sur le plan de la réduction des coûts et des exportations.

Voici d'autres points à signaler :

- ❑ on a aussi ressenti des effets notables en ce qui concerne l'aide au démarrage ou à la survie des entreprises;
- ❑ conformément aux commentaires précédents selon lesquels ces entreprises étaient assez vigoureuses, on constate que la vaste majorité des entreprises sondées fonctionnent toujours. Toutefois, une importante mise en garde doit accompagner cette observation : il est beaucoup plus probable que les entreprises qui ne sont plus en exploitation n'ont pas répondu au sondage (p. ex. plus d'adresse, moins d'intérêt à participer, etc.);
- ❑ les questions ouvertes à réponses multiples examinant d'autres impacts bénéfiques avaient tendance à confirmer les autres résultats. Toutefois, elles font ressortir l'importance des prêts pour l'expansion des entreprises, l'établissement de relations et l'amélioration du service à la clientèle.

Examen détaillé des autres répercussions

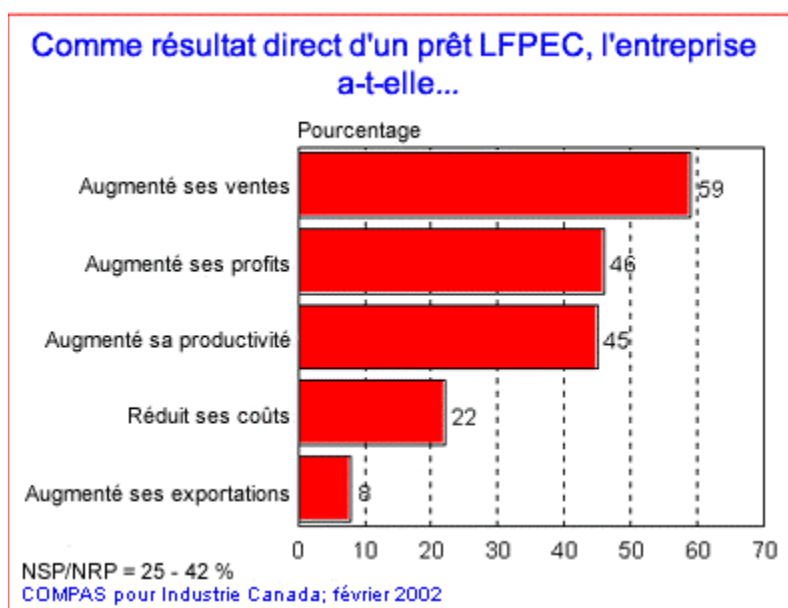
Voici les résultats détaillés expliquant les autres répercussions des prêts LFPEC :

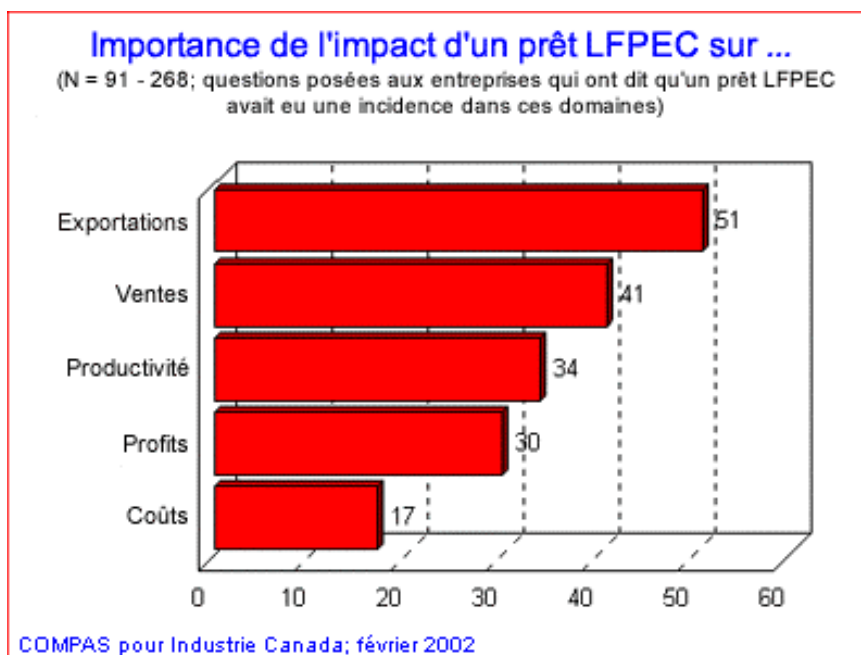
- ❑ 59 % des entreprises ont dit que leurs prêts LFPEC avaient entraîné directement une augmentation des ventes, 16 % ont dit le contraire, et 25 % n'ont pas répondu. Dans le cas des 268 entreprises qui ont finalement fourni une réponse valable concernant l'importance de cet effet, le pourcentage moyen de l'augmentation des ventes atteignait 41 %;
- ❑ 46 % des entreprises ont déclaré que les prêts avaient mené directement à une augmentation des profits, 22 % ont affirmé le contraire, et 32 % n'ont pas



répondu. Dans le cas des 198 entreprises qui ont finalement fourni une réponse valable concernant l'importance de cet effet, le pourcentage moyen de l'augmentation des profits s'établissait à 30 %;

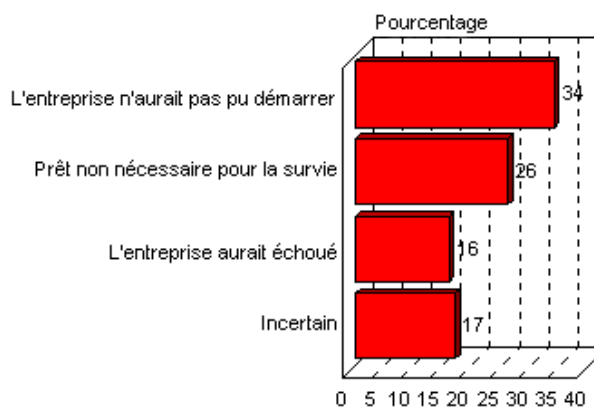
- 45 % des entreprises ont dit que les prêts avaient mené directement à une augmentation de la productivité, 21 % ont dit qu'il n'y en avait pas eu, et 34 % n'ont pas répondu. Dans le cas des 178 entreprises qui ont finalement fourni une réponse valable concernant l'importance de cet effet, le pourcentage moyen d'augmentation de la productivité s'établissait à 34 %;
- 22 % des entreprises ont dit que les prêts avaient mené directement à une réduction des coûts, 36 % ont dit qu'il n'y en avait pas eu, et 42 % n'ont pas répondu. Dans le cas des 91 entreprises qui ont finalement fourni une réponse valable concernant l'importance de cet effet, le pourcentage moyen de réduction des coûts s'établissait à 17 %.
- 8 % des entreprises ont dit que les prêts avaient mené directement à une augmentation des exportations, 42 % ont dit qu'il n'y en avait pas eu, et 50 % n'ont pas répondu. Dans le cas des 28 entreprises qui ont finalement fourni une réponse valable concernant l'importance de cet effet, le pourcentage moyen d'augmentation des exportations s'établissait à 51 %.





Pour ce qui est de savoir si une entreprise aurait pu être lancée avec succès ou aurait fermé ses portes sans un prêt, nous constatons le modèle de réponses suivant : exactement la moitié des répondants pensent que les entreprises auraient échoué ou n'auraient pas pu démarrer.

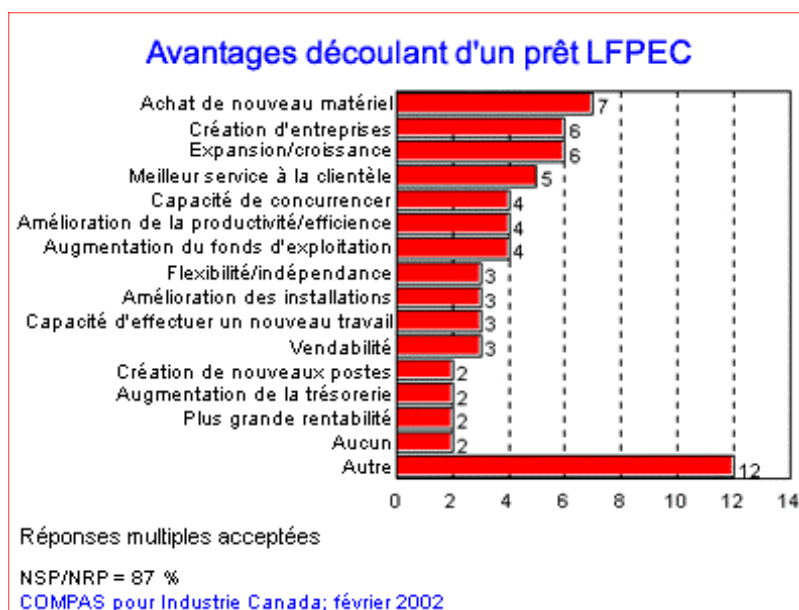
Impact d'un prêt LFPEC sur la survie d'une entreprise



COMPAS pour Industrie Canada; février 2002



Enfin, il y avait une question ouverte permettant de multiples réponses dans laquelle on demandait aux répondants de nommer tout autre avantage dont aurait pu profiter leur entreprise à la suite de leur prêt LFPEC. Même si peu d'entreprises ont fourni plus d'une ou deux réponses, il y a lieu ici de procéder à une analyse des réponses multiples. Le tableau suivant indique les réponses à cette question; chaque répondant pouvait fournir jusqu'à cinq réponses.



Il n'y a pas de doute, c'est le thème de la survie de l'entreprise qui ressort encore une fois, tout comme le thème de l'achat de nouveau matériel. Nous nous attendrions à ce que cela ait une certaine importance compte tenu de l'analyse précédente. Nous constatons aussi une autre preuve de l'utilité des prêts LFPEC pour l'expansion des entreprises, la réalisation de nouvelles activités et l'amélioration du service à la clientèle.



*Étude des répercussions sur l'emploi de la LFPEC :
Un rapport de COMPAS présenté à Industrie Canada*

Nota : Une autre question a été posée dans le sondage :

Votre entreprise a-t-elle cherché à obtenir d'autres fonds au cours des six mois qui ont précédé la réception de votre prêt LFPEC, fonds qui vous ont été refusés ?

En réponse, 14 % ont dit qu'ils avaient tenté, sans succès, d'obtenir un financement d'une autre source au cours des six mois qui ont précédé l'obtention d'un prêt LFPEC. La grande majorité (82 %) ont dit qu'ils avaient tenté avec succès d'obtenir du financement d'une autre source ou n'avaient pas cherché à obtenir un tel financement cours de cette période. Ces résultats ne sont pas inclus dans le corps du présent rapport parce que cette question n'a pas donné les résultats que nous escomptions. Voici des raisons qui expliquent cela :

- les répondants ont probablement mis l'accent sur le fait qu'une demande qu'ils ont présentée au cours d'une visite précédente à une institution financière a été rejetée officiellement. Cela ne comprendrait pas des refus « non officiels », c'est-à-dire que les propriétaires ou gestionnaires des entreprises se seraient fait dire qu'ils n'étaient pas admissibles à un prêt ordinaire au cours de la réunion précédant le début de leurs démarches visant l'obtention d'un prêt LFPEC;
- la question ne mentionne pas le nombre de répondants qui ont véritablement cherché à obtenir un financement avant la discussion qui les a amenés à obtenir un prêt LFPEC.



Prévoir les types les plus courants de répercussions

Il est possible et conseillé d'examiner la manière dont un certain nombre des répercussions les plus courantes et les plus importantes sont fonction d'autres variables. En d'autres mots, nous voulions savoir ce qui entraînait les répercussions qui revenaient assez fréquemment. C'est pourquoi nous avons créé deux modèles de régression de base. L'un montre la manière dont la création d'emplois totale à l'interne dépend de l'entreprise, de la région, du secteur, du montant du prêt, de la durée de la période de remboursement du prêt, du nombre d'années d'exploitation de l'entreprise ainsi que de l'âge du principal propriétaire. Un autre modèle montre la manière dont la préservation des emplois à l'interne dépend de ces mêmes facteurs.

On pourrait utiliser de nombreuses variables comme facteurs dans ces types de modèle. Toutefois, aux fins de l'estimation initiale, nous concentrons notre attention sur les variables qui reflètent les caractéristiques de base de l'entreprise et qui peuvent indiquer l'importance de ses ressources et son expérience pertinente ainsi que les différences sur le plan des possibilités qu'une région ou un secteur offre à l'entreprise. Une fois que toutes ces variables sont prises en compte, nous sommes en mesure d'isoler plus clairement l'effet du prêt lui-même.

À l'aide du premier modèle, qui prévoyait le nombre total de nouveaux emplois créés attribuables au prêt, nous arrivons à certains résultats extrêmement intéressants. Les voici :

- Selon la variable R^2 rajustée, notre modèle explique 20,2 % de la variation du nombre total des nouveaux emplois créés grâce aux prêts. Une variable R^2 est une indication de la manière dont une variable dépendante, comme le nombre total de nouveaux emplois, peut être prévue à partir d'une série de facteurs ou de variables indépendantes. Ce résultat repose sur 449 cas. C'est important. Il s'agit d'un résultat fort valable pour un modèle fondé sur les données d'un sondage.

Très peu de variables explicatives ou de facteurs sont importants, mais les effets importants sont révélateurs. En particulier les suivants :

- l'âge du propriétaire est important, mais négatif. Plus le propriétaire est âgé, moins il crée de nouveaux emplois;
- l'âge de l'entreprise au moment du prêt était aussi important, mais négatif. L'augmentation de l'âge de l'entreprise a pour effet de réduire la création de nouveaux emplois;
- le revenu brut a un effet important et positif sur la création de nouveaux emplois;



- ❑ le montant du prêt a un effet important et positif sur la création de nouveaux emplois. C'est nettement l'effet le plus important;
- ❑ toutes les autres variables concernant la région, le secteur, etc., n'ont aucune importance.

Ainsi, c'est en mettant l'accent sur les jeunes entreprises qui ont de jeunes propriétaires et des revenus relativement importants, sans tenir beaucoup compte de la région ou du secteur, qu'on peut provoquer les effets les plus importants sur la création de nouveaux emplois. Même après l'examen de nombreuses variables, le montant des prêts LFPEC constitue un facteur important pour la production de nouveaux emplois. Dans une certaine mesure, nous voyons probablement les effets de la maturité de l'entreprise dans ces résultats, mais nous constatons certainement un impact sur la création de nouveaux emplois attribuable aux prêts.

Lorsqu'on examine la prévision du nombre total d'emplois préservés, nous constatons ce qui suit :

- ❑ Selon la variable R^2 rajustée, notre modèle explique 16,3 % de la variation du nombre total d'emplois conservés en raison des prêts. Une variable R^2 est une indication de la manière dont une variable dépendante, comme le nombre total des emplois conservés, peut être prévue à partir d'une série de facteurs ou de variables indépendantes. Cela repose sur 354 cas. C'est important. Il s'agit d'un résultat valable pour un modèle fondé sur les données d'un sondage.

Encore une fois, relativement peu de variables de prédicteurs ou de facteurs sont importantes, mais les effets importants sont révélateurs. En particulier :

- ❑ l'âge du propriétaire a un effet important sur la conservation des emplois, mais il est positif. À l'inverse des résultats concernant la création de nouveaux emplois, plus le propriétaire est âgé, plus il est susceptible de conserver d'emplois;
- ❑ qu'il s'agisse de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou des territoires, il y a des effets importants, mais ils sont négatifs. Les entreprises situées dans ces régions ont tendance à compter moins d'emplois conservés grâce aux prêts. Cela peut peut-être s'expliquer par la nature de ces entreprises dans ces régions. Toutefois, cela est peut-être aussi attribuable au fait que ces régions sont comparées au Canada atlantique comme point de repère. Il se peut que les entrepreneurs du Canada atlantique mettent davantage l'accent sur la préservation des emplois;
- ❑ les revenus bruts sont importants et positifs. En fait, il s'agit de l'effet le plus important dans ce modèle;



- le montant du prêt LFPEC a encore une fois un effet positif et important. Ce n'est pas le plus grand, mais il est important.

Donc, si le principal objectif était de créer des effets visant la conservation d'emplois, nous mettrions probablement l'accent sur les entreprises dans certaines régions qui ont des propriétaires plus âgés et des revenus bruts relativement élevés. Le montant du prêt est également un facteur important dans la préservation des emplois même après qu'on a examiné d'autres variables.





COMPAS Inc.



Loi sur le financement des petites entreprises du Canada Sondage auprès des emprunteurs

Merci de prendre le temps de remplir le présent questionnaire. L'information fournie permettra au gouvernement du Canada d'élaborer des politiques d'aide aux petites entreprises les plus efficaces possible. Tous les renseignements recueillis resteront **strictement confidentiels**; votre nom ainsi que celui de votre entreprise ne seront pas mentionnés. De plus, vos réponses n'influenceront en rien les décisions relatives à votre prêt FPEC. Seul l'ensemble des résultats sera communiqué à Industrie Canada qui ne pourra en aucun cas identifier les emprunteurs. Pour toute question, veuillez communiquer avec Phil Azzie, chez COMPAS, au numéro sans frais suivant : 1 877 287-7655.

Notre enquête concerne la Loi sur le financement des petites entreprises (LFPEC). Cette loi régit le consentement de prêts par l'entremise d'un programme de partage des pertes admissibles, selon un partenariat entre le gouvernement fédéral et des prêteurs du secteur privé. Le but du programme est d'accroître la disponibilité du financement aux petites et moyennes entreprises ayant de la difficulté à obtenir des prêts ordinaires. Ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1999, est le successeur du programme Prêts aux petites entreprises (PPE).

Si une question ne concerne pas votre entreprise, veuillez ne pas y répondre et passer à la suivante.

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PRÊT ET SUR L'ENTREPRISE

La première section du questionnaire porte sur votre entreprise et sur le prêt FPEC.

1. À quel type votre entreprise correspond-elle?

- | | | |
|---------------------------------------|-----|-----------------------|
| Propriétaire unique | [] | |
| Société de personnes | [] | UNE RÉPONSE SEULEMENT |
| Personne morale (société par actions) | [] | |

2. Votre entreprise est-elle...

- | | | |
|---|-----|-----------------------|
| une franchise? | [] | |
| exploitée en vertu d'un contrat de gestion? | [] | UNE RÉPONSE SEULEMENT |
| Autre | [] | |

3. Pour l'année 2001, quels ont été les revenus bruts de votre entreprise? Veuillez tenir compte de tous les produits d'exploitation, toutes sources confondues, avant impôts et déductions. UNE RÉPONSE SEULEMENT

- | | | | |
|-------------------------------|-----|---------------------------------|-----|
| Moins de 100 000 \$ | [] | Entre 1 000 001 et 2 500 000 \$ | [] |
| Entre 100 000 et 250 000 \$ | [] | Entre 2 500 001 et 5 000 000 \$ | [] |
| Entre 250 001 et 500 000 \$ | [] | Plus de 5 000 000 \$ | [] |
| Entre 500 001 et 1 000 000 \$ | [] | | |

4. En tout, combien d'employés votre entreprise compte-t-elle actuellement?

- Employés à temps plein (30 heures par semaine ou plus) : _____
- Employés à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) : _____



5. Parmi les secteurs ci-dessous, veuillez cocher celui correspondant le mieux aux principales activités de votre entreprise. UNE RÉPONSE SEULEMENT

Agriculture, forêts, chasse et pêche	[]	Finance et assurances	[]
Exploitation minière, pétrolière et gazière	[]	Immobilier, location et location à bail	[]
Services publics	[]	Services d'éducation	[]
Construction	[]	Soins de santé et assistance sociale	[]
Fabrication	[]	Arts, spectacles, loisirs	[]
Commerce de gros	[]	Hébergement	[]
Commerce de détail	[]	Restauration/débit de boissons	[]
Industrie de l'information et industrie culturelle	[]	Transport, entreposage	[]
Services professionnels, scientifiques et techniques	[]	Soutien administratif, gestion des déchets et assainissement	[]
Autre. Veuillez préciser : _____			

6. Dans quelle région votre entreprise se situe-t-elle? Si elle possède des bureaux dans plusieurs régions, veuillez cocher là où se situe son siège social. UNE RÉPONSE SEULEMENT

Provinces de l'Atlantique	[]	Manitoba/Saskatchewan	[]
Québec	[]	Alberta	[]
Ontario	[]	Colombie-Britannique et territoires	[]

7. Combien d'habitants compte la ville où votre entreprise est située? Si votre société possède plus d'un établissement, veuillez ne tenir compte que de l'emplacement de son siège social.

Moins de 20 000 habitants	[]	
Entre 20 000 et 100 000 habitants	[]	UNE RÉPONSE SEULEMENT
Entre 100 000 et 250 000 habitants	[]	
Plus de 250 000 habitants	[]	

8. Quel poste occupez-vous dans votre entreprise?

Propriétaire	[]	
Président/directeur général	[]	UNE RÉPONSE SEULEMENT
V.-p./directeur des ressources humaines	[]	
COF/v.-p./directeur des finances	[]	
Autre. Veuillez préciser : _____		

9. Quel âge a le principal propriétaire de votre entreprise? Si cette dernière compte plus d'un propriétaire, veuillez inscrire l'âge de celui qui détient le plus de responsabilités à l'égard des activités de la société. Cette consigne est aussi valable pour les questions 10 et 11.

Âge du propriétaire : _____

10. De quel sexe est le principal propriétaire de votre entreprise?

Masculin	[]
Féminin	[]

11. Le principal propriétaire de votre entreprise est-il membre d'une minorité visible?

Oui	[]
Non	[]



RENSEIGNEMENTS SUR LE PRÊT

Les questions suivantes concernent le prêt obtenu par votre société sous le régime de la LFPEC entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2000. Si vous avez plus d'un prêt FPEC, veuillez répondre uniquement en fonction de celui obtenu durant cette période.

12. À l'obtention du prêt, depuis combien d'années votre entreprise était-elle en activité?

Nombre d'années : _____

13. Quel était le montant du prêt consenti? UNE RÉPONSE SEULEMENT

Moins de 10 000 \$	[]	Entre 75 001 et 125 000 \$	[]
Entre 10 000 et 25 000 \$	[]	Entre 125 001 et 249 999 \$	[]
Entre 25 001 et 50 000 \$	[]	250 000 \$	[]
Entre 50 001 et 75 000 \$	[]		

14. Quel est le principal objet du prêt FPEC accordé à votre société? UNE RÉPONSE SEULEMENT

Achat/amélioration de biens réels ou immeubles	[]
Améliorations locatives (nouvelles améliorations)	[]
Améliorations locatives (achat d'améliorations existantes)	[]
Matériel (à l'exclusion des logiciels)	[]
Logiciels	[]

15. Quelle est la période de remboursement de votre prêt? (La durée maximale accordée dans le cadre du programme est de 10 ans ou 120 mois.)

Nombre de mois : _____

16. Avant d'obtenir ce prêt, votre entreprise a-t-elle effectué d'autres demandes de financement qui ont été rejetées?

Oui	[]
Non	[]

17. Autant que vous sachiez, quelle estimation votre entreprise a-t-elle fournie sur la demande de prêt quant au nombre de postes susceptibles d'être créés par suite de l'obtention du financement? Veuillez tenir compte de tous les postes à temps partiel selon leur équivalent à temps plein.

Estimation initiale du nombre de postes créés : _____



SECTION 2 : RÉPERCUSSIONS DIRECTES SUR L'EMPLOI

La présente section aborde l'incidence du prêt obtenu sous le régime de la LFPEC sur l'emploi au sein de votre société. Veuillez évaluer vos réponses avec soin. Au besoin, n'hésitez pas à consulter vos collègues. Essayez de ne pas surestimer ni sous-estimer les répercussions de ce prêt. Encore une fois, soyez assuré qu'aucune réponse individuelle ne sera communiquée à Industrie Canada, seulement l'ensemble des résultats, toutes entreprises confondues.

18. Dans le tableau ci-dessous, veuillez inscrire les renseignements concernant les postes créés après que votre société a obtenu un prêt FPEC. Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.

- A. Combien de postes ont été créés par suite de l'obtention du prêt? Veuillez tenir compte de tous les nouveaux postes qui, selon vous, ont découlé de l'obtention de ce prêt.
- B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
- C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
- D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
- E. Combien étaient permanents (pour une durée illimitée)?
- F. Veuillez indiquer le nombre de nouveaux postes pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. le nombre de nouveaux postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Types de postes
					Gestion/professionnels :
					Techniques :
					Ventes :
					Fabrication/ main d'œuvre :
					Soutien/administration :
					Autre :

19. Selon vous, combien de postes ont été maintenus dans votre société après l'obtention du prêt FPEC? Par là, nous entendons les postes qui existaient avant que le prêt soit consenti et qui, autrement, auraient été éliminés. Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée. Si le prêt FPEC vous a aidé à démarrer votre entreprise, veuillez ignorer les questions suivantes et passer à la question 22.

- A. Combien de postes ont été maintenus en raison de ce prêt?
- B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
- C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
- D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
- E. Combien étaient permanents (pour une durée illimitée)?
- F. Veuillez indiquer le nombre de postes maintenus pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. nombre de postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Types de postes
					Gestion/professionnels :
					Techniques :
					Ventes :
					Fabrication/main d'œuvre :
					Soutien/administration :
					Autre :



20. Comme conséquence directe de l'obtention du prêt sous le régime de la LFPEC, certains postes existants dans votre société ont-ils été rehaussés? Par cela, nous entendons les postes ayant gagné en importance quant au niveau d'instruction requis ou aux responsabilités/tâches confiées au personnel en place. Par exemple : un représentant de commerce qui aurait été promu à un poste de gestion avec plusieurs employés sous sa responsabilité, ou un poste d'administration rehaussé à celui de cadre inférieur.

Oui [] CONTINUEZ
 Non [] PASSEZ À LA QUESTION 22

21. En tout, combien de postes existants ont été rehaussés grâce au prêt, que ce soit à son obtention ou subséquemment? Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.

- A. Combien de postes ont été rehaussés en conséquence du prêt?
- B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
- C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
- D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
- E. Combien étaient permanents (pour une durée illimitée)?
- F. Veuillez préciser en quoi ces postes ont été rehaussés.

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Nature du rehaussement

22. Après le consentement du prêt, votre entreprise a-t-elle pu réduire ses coûts relatifs au personnel ou aux ressources humaines?

Réduction de l'ensemble du personnel []
 Diminution des heures de travail [] COCHEZ TOUTE RÉPONSE PERTINENTE.
 Baisse du recrutement []
 Autre. Veuillez préciser : _____
 N'a pas réduit ses coûts [] PASSEZ À LA QUESTION 27



SI VOTRE ENTREPRISE A RÉDUIT SON PERSONNEL, VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

23. En tout, combien de postes ont été éliminés en raison des changements subis par votre effectif par suite de l'obtention du prêt FPEC? Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.
- A. Combien de postes ont été éliminés après l'obtention du prêt?
 - B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
 - C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
 - D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
 - E. Combien étaient permanents (pour une durée illimitée)?
 - F. Veuillez indiquer le nombre de postes éliminés pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. nombre de postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Types de postes
					Gestion/professionnels :
					Techniques :
					Ventes :
					Fabrication/main d'œuvre :
					Soutien/administration :
					Autre :

SI VOTRE ENTREPRISE A DIMINUÉ LES HEURES DE TRAVAIL, VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

24. En tout, combien d'heures de travail hebdomadaires ont été retranchées par suite de la réduction des coûts résultant de l'obtention du prêt? Veuillez ne pas tenir compte des heures se rapportant aux postes éliminés puisque ces derniers ont été abordés précédemment.

Nombre d'heures par semaine : _____

25. Quel pourcentage de cette diminution a été effectué parmi...

les postes à temps partiel? _____
les postes à temps plein? _____
les emplois saisonniers? _____



SI VOTRE ENTREPRISE A CONNU UNE BAISSÉ DE RECRUTÉMENT, VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

26. Combien de postes auriez-vous dû pourvoir si vous n'avez pas obtenu ce prêt? Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.
- A. À combien de postes n'avez-vous pas eu besoin de pourvoir en raison du prêt?
 - B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
 - C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
 - D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
 - E. Veuillez indiquer le nombre de postes auxquels vous n'avez pas dû pourvoir pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. nombre de postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Types de postes
				Gestion/professionnels :
				Techniques :
				Ventes :
				Fabrication/main d'œuvre :
				Soutien/administration :
				Autre :

SECTION 3 : RÉPERCUSSIONS INDIRECTES SUR L'EMPLOI (autres entreprises)

Veillez maintenant considérer l'incidence du prêt obtenu par votre société sur celles à qui vous vendez ou achetez des produits et services (c.-à-d. vos clients et vos fournisseurs). Les questions ci-dessous ressemblent beaucoup à celles de la section précédente. Nous savons qu'il vous est difficile de connaître les répercussions de ce prêt hors de votre entreprise; nous vous prions donc de nous donner votre meilleure estimation.

27. Selon vous, certains de vos clients ou fournisseurs ont-ils ouvert de nouveaux postes par suite du prêt consenti à votre entreprise?
- Oui [] CONTINUEZ
Non [] PASSEZ À LA QUESTION 29
Incertain [] PASSEZ À LA QUESTION 29



28. Dans le tableau ci-dessous, veuillez inscrire les renseignements concernant les postes créés dans d'autres sociétés par suite de l'obtention de votre prêt en vertu de la LFPEC. Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.

- A. Combien de postes ont été créés dans d'autres entreprises en raison de ce prêt? Veuillez tenir compte de tous les postes créés qui, selon vous, n'auraient pas existé sans l'obtention du financement.
- B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
- C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
- D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
- E. Combien étaient permanents (pour une durée illimitée)?
- F. Veuillez indiquer le nombre de nouveaux postes pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. le nombre de nouveaux postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Types de postes
					Gestion/professionnels :
					Techniques :
					Ventes :
					Fabrication/main d'œuvre :
					Soutien/administration :
					Autre :

29. Autant que vous sachiez, certains postes ont-ils été maintenus chez vos clients ou fournisseurs par suite de l'obtention de votre prêt FPEC (postes existants qui autrement auraient été éliminés)?

- Oui [] CONTINUEZ
 Non [] PASSEZ À LA QUESTION 31
 Incertain [] PASSEZ À LA QUESTION 31

30. En tout, combien de postes ont été maintenus dans d'autres entreprises en raison de votre prêt? Par là, nous entendons des postes qui, sans l'obtention du financement, auraient été éliminés. Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.

- A. En tout, combien de postes ont été maintenus par suite de ce prêt?
- B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
- C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
- D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
- E. Combien étaient permanents (pour une durée illimitée)?
- F. Veuillez indiquer le nombre de postes maintenus pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. nombre de postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Types de postes
					Gestion/professionnels :
					Techniques :
					Ventes :
					Fabrication/main d'œuvre :
					Soutien/administration :
					Autre :



31. Selon vous, certains postes existants chez vos clients ou fournisseurs ont-ils été rehaussés en raison de votre prêt FPEC?

- Oui [] CONTINUEZ
 Non [] PASSEZ À LA QUESTION 33
 Incertain [] PASSEZ À LA QUESTION 33

32. Combien de postes existants ont été rehaussés chez vos clients ou fournisseurs par suite de ce prêt?

Nombre de postes rehaussés : _____

33. Si vous songez seulement à vos fournisseurs, le prêt accordé à votre entreprise a-t-il réduit sa dépendance à l'égard des services externes ou de l'impartition?

- Oui [] CONTINUEZ
 Non [] PASSEZ À LA SECTION 4

34. Tout additionné, de combien avez-vous réduit vos dépenses en matière de services externes ou d'impartition depuis le consentement du prêt?

Différence en pourcentage : _____ %

35. Autant que vous sachiez, la réduction des dépenses amorcée par votre société conséquemment à l'obtention du prêt a-t-elle provoqué l'élimination de postes chez vos fournisseurs?

- Oui [] CONTINUEZ
 Non [] PASSEZ À LA PROCHAINE SECTION
 Incertain [] PASSEZ À LA PROCHAINE SECTION

36. En tout, combien de postes les autres entreprises ont-elles éliminés à cause de cette réduction des dépenses? Veuillez noter vos réponses aux questions suivantes dans la colonne appropriée.

- A. Combien de postes ont été éliminés dans d'autres entreprises par suite du prêt?
- B. Parmi ces postes, combien étaient à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?
- C. Combien étaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)?
- D. Combien étaient saisonniers (certains mois de l'année seulement)?
- E. Combien étaient autrefois permanents (pour une durée illimitée)?
- F. Veuillez indiquer le nombre de postes éliminés pour chaque catégorie d'emploi énumérée ci-dessous (c.-à-d. nombre de postes dans chaque catégorie).

A	B	C	D	E	F
Total des postes	Temps plein	Temps partiel	Saisonniers	Permanents	Types de postes
					Gestion/professionnels :
					Techniques :
					Ventes :
					Fabrication/main d'œuvre :
					Soutien/administration :
					Autre :



SECTION 4 : QUESTIONS CONNEXES

Pour terminer, veuillez évaluer les répercussions du prêt obtenu par votre société sous le régime de la LFPEC sur les autres facettes de vos activités.

37. Comme conséquence directe de ce prêt, votre entreprise a-t-elle connu...

	Oui	Non	Si oui, selon quel pourcentage?
une augmentation de ses ventes?			
une hausse des profits?			
un accroissement de ses exportations?			
une hausse de sa productivité?			
une <u>diminution</u> de ses coûts?			

38. Le prêt a-t-il influencé la survie de votre entreprise, c'est-à-dire croyez-vous que sans lui votre entreprise aurait éprouvé de sérieuses difficultés ou n'aurait jamais pu démarrer?

Elle aurait connu de sérieuses difficultés []
Elle n'aurait jamais pu démarrer [] UNE RÉPONSE SEULEMENT
Le prêt n'a pas influencé la survie de l'entreprise []
Incertain []

39. Votre entreprise existe-t-elle encore?

Oui [] UNE RÉPONSE SEULEMENT
Non []

40. S'il y a lieu, quels autres avantages le prêt a-t-il procuré à votre entreprise?

Merci d'avoir répondu à nos questions. Nous vous sommes reconnaissants de votre participation. Encore une fois, soyez assuré que vos réponses resteront confidentielles. Veuillez retourner le sondage à COMPAS le plus rapidement possible par télécopieur au (514) 932-3830 ou dans l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe.